Saputo

Notice annuelle

Le 5 juin 2013

TABLE DES MATIÈRES

Page

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS 4

RUBRIQUE 1 – LA SOCIÉTÉ 4

1.1 CONSTITUTION 4
1.2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE 6

RUBRIQUE 2 – ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS 6

2.1 SURVOL 6
2.2 HISTORIQUE (Y COMPRIS LES ACQUISITIONS) 7

RUBRIQUE 3 – SURVOL DE L'INDUSTRIE 9

3.1 L'INDUSTRIE LAITIÈRE 9
3.1.1 L'industrie laitière canadienne 9
3.1.2 L'industrie laitière aux États-Unis 11
3.1.3 L'industrie laitière internationale 14
3.1.4 Perspectives 15
3.2 L'INDUSTRIE DES PRODUITS D'ÉPICERIE 16

RUBRIQUE 4 – DESCRIPTION DES ACTIVITÉS 17

4.1 SECTEUR PRODUITS LAITIERS CEA 21
4.1.1 Produits 21
4.1.2 Production 22
4.1.3 Marchés 22
4.1.4 Distribution 24
4.1.5 Concurrence 24
4.1.6 Relations de travail 24
4.2 SECTEUR PRODUITS LAITIERS USA 25
4.2.1 Produits 25
4.2.2 Production 25
4.2.3 Marchés 25
4.2.4 Distribution 26
4.2.5 Concurrence 27
4.2.6 Relations de travail 27
4.3 SECTEUR PRODUITS D'ÉPICERIE 27
4.3.1 Produits et fabrication 27
4.3.2 Marchés et distribution 27
4.3.3 Concurrence 27
4.3.4 Relations de travail 28
4.4 DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 28
4.5 ENVIRONNEMENT 28
4.6 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE 30
4.7 RISQUES ET INCERTITUDES 30

RUBRIQUE 5 – POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES 30
RUBRIQUE 6 – STRUCTURE DU CAPITAL 31
RUBRIQUE 7 – MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES 32
7.1 NÉGOCIATION 32
RUBRIQUE 8 – ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS 32
8.1 ADMINISTRATEURS 32
8.2 HAUTS DIRIGEANTS 35
RUBRIQUE 9 – POURSUITES 36
RUBRIQUE 10 – MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS 36
RUBRIQUE 11 – EXPERTS 36
RUBRIQUE 12 – AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES 36
RUBRIQUE 13 – CONTRATS IMPORTANTS 37
RUBRIQUE 14 – INFORMATIONS SUR LE COMITÉ D'AUDIT 37
14.1 MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT 37
14.2 COMPOSITION ET FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES 37
14.3 POLITIQUES ET PROCÉDURES RELATIVES AUX SERVICES RENDUS PAR LES AUDITEURS EXTERNES 38
14.4 HONORAIRES VERSÉS AUX AUDITEURS EXTERNES (PAR CATÉGORIE) 39
RUBRIQUE 15 – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 39

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

La présente notice annuelle contient des énoncés prospectifs au sens de la législation en valeurs mobilières. Ces énoncés sont fondés, entre autres, sur les hypothèses, les attentes, les estimations, les objectifs, les projets et les intentions de Saputo à la date des présentes, en ce qui concerne les revenus et les charges prévus, l'environnement économique, industriel, concurrentiel et réglementaire dans lequel la Société exerce ses activités ou qui serait susceptible d'avoir une incidence sur ses activités, sa capacité à attirer et à conserver des clients et des consommateurs, ainsi que la disponibilité et le coût du lait et des autres matières premières et l'approvisionnement en énergie, ses charges d'exploitation et le prix de ses produits finis sur les différents marchés où elle exerce ses activités.

Ces énoncés prospectifs portent notamment sur les objectifs à court et à moyen terme de la Société, ses perspectives, ses projets commerciaux et ses stratégies pour atteindre ces objectifs, ainsi que sur ses convictions, ses projets, ses objectifs et ses attentes. Les énoncés se reconnaissent à l'emploi de termes comme « pouvoir », « devoir », « croire », « prévoir », « planifier », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « anticiper », « estimer », « projeter », « objectif », « continuer », « proposer », « cibler » ou « viser » à la forme affirmative ou négative, à l'emploi du conditionnel ou du futur, et à l'emploi d'autres termes semblables.

De par leur nature, les énoncés prospectifs sont exposés à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Les résultats réels peuvent être très différents des conclusions ou des prévisions données dans ces énoncés prospectifs. Par conséquent, la Société ne peut garantir que les énoncés prospectifs se réaliseront. Les hypothèses, les attentes et les estimations qui ont servi à la préparation des énoncés prospectifs et les risques qui pourraient entraîner un écart important entre les résultats réels et les attentes actuelles sont exposés dans les documents de la Société déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment à la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion figurant dans le rapport annuel 2013 de la Société.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur les estimations, les attentes et les hypothèses actuelles de la direction, que cette dernière estime raisonnables à la date des présentes, et par conséquent, sont sujets à changement par la suite. Vous ne devez pas accorder une importance indue à ces énoncés ni vous y fier à une autre date.

À moins que la législation en valeurs mobilières l'exige, Saputo ne s'engage nullement à mettre à jour ou à réviser ces énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qu'elle peut faire ou qui peuvent être faits, pour son compte, à l'occasion, à la suite d'une nouvelle information, d'événements à venir ou autrement.

RUBRIQUE 1 – LA SOCIÉTÉ

1.1 CONSTITUTION

Saputo inc. a été constituée par certificat de fusion délivré en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 1er juillet 1992; le certificat a été modifié le 25 août 1997, entre autres pour changer les dispositions rattachées à son capital-actions autorisé. Le certificat a été modifié une autre fois le 3 août 2000, entre autres pour permettre aux administrateurs, entre les assemblées des actionnaires, de nommer des administrateurs additionnels. Le siège et principal

établissement de la Société est situé au 6869, boul. Métropolitain Est, Saint-Léonard (Québec) H1P 1X8.

Dans la présente notice annuelle, sauf si le contexte exige ou indique autrement, les termes « **Saputo** » et « **Société** » désignent Saputo inc. seule ou avec ses filiales et/ou d'autres entités sous son contrôle direct ou indirect (collectivement, les « **filiales** ») ou toute combinaison de ces dernières.

Le 23 novembre 2001 et le 10 décembre 2007, Saputo a déclaré un dividende en actions de 100 % sur ses actions ordinaires (les « **actions ordinaires** »). Ces opérations ont eu le même effet qu'un fractionnement des actions à raison de deux pour une (les « **fractionnements d'actions** ») et ont chaque fois fait doubler le nombre d'actions en circulation. Toutes les mentions dans les présentes du nombre d'actions ordinaires et du prix des actions ordinaires ont été ajustées afin de tenir compte des fractionnements d'actions.

Dans la présente notice annuelle, le signe « $ » ou « $ CA » symbolise la monnaie canadienne et le signe « $ US » symbolise la monnaie américaine.

Les renseignements qui figurent dans la présente notice annuelle sont donnés en date du 24 mai 2013, à l'exception des renseignements financiers, qui sont donnés pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, et des renseignements concernant les employés, qui sont donnés en date du 31 mars 2013. Les renseignements se rapportant aux activités de Saputo Dairy Foods USA, LLC (auparavant Morningstar Foods, LLC) (« **Saputo Dairy Foods USA** »), acquise le 3 janvier 2013, figurent également aux présentes, y compris les données financières pour la période allant du 3 janvier 2013 au 31 mars 2013.

Le 25 février 2013, la Société a annoncé la fermeture de ses installations en Europe. Par conséquent, il n'est présenté aucune information sur les activités de la Société exercées dans ces installations dans la présente notice annuelle, à l'exception de l'information financière incluse dans les données financières publiées de la Société pour la période terminée le 31 mars 2013.

1.2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

L'organigramme qui suit présente la structure de Saputo et de ses filiales importantes et leur territoire de constitution respectif. Pour simplifier, certaines filiales en propriété exclusive ont été omises.

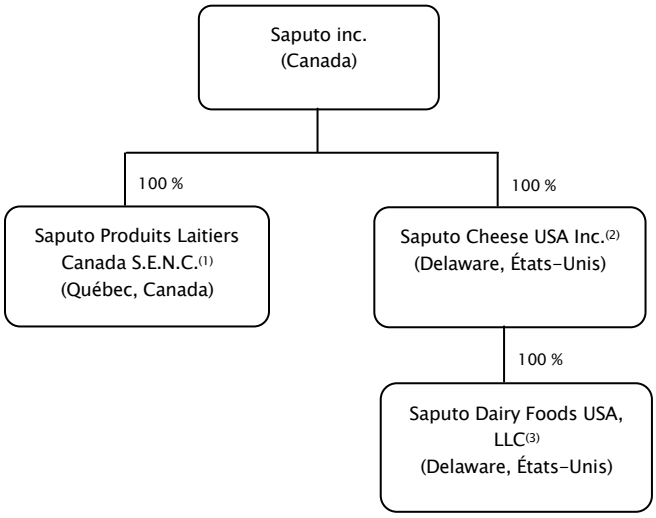

(1) Produit, vend et distribue des produits laitiers, principalement une vaste gamme de fromage, de lait nature, de produits à base de crème, de yogourt, de crème sure, de fromage cottage et de mélanges laitiers de même que des jus et d'autres boissons, ainsi que d'autres produits alimentaires au Canada.

(2) Produit et vend des produits laitiers, principalement du fromage, aux États-Unis (les « **É.-U.** »).

(3) Produit et vend des produits laitiers et non laitiers ayant une durée de conservation prolongée, notamment de la crème et de la crème à café, des mélanges à crème glacée, de la crème demi-grasse, des produits laitiers à valeur ajoutée, ainsi que des produits de culture bactérienne tels que de la crème sure et du fromage cottage, aux États-Unis.

RUBRIQUE 2 – ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS

2.1 SURVOL

Saputo est parmi les dix plus grands transformateurs laitiers au monde, le plus important au Canada, le troisième plus important en Argentine, et parmi les trois plus grands producteurs de fromage aux É.-U. Les revenus totaux consolidés de la Société pour l'exercice 2013 se divisent comme suit : 51,2 % proviennent du Canada, 42,1 % des É.-U., 0,8 % d'Europe et 5,9 % d'Argentine.

Au cours de l'exercice 2013, les activités de la Société ont été réalisées par le biais du Secteur Produits laitiers et du Secteur Produits d'épicerie, qui représentaient respectivement 98,1 % et 1,9 % des revenus totaux de la Société. La Société exploite 53 usines au Canada, en Argentine et aux É.-U. et compte environ 12 000 employés. Les produits de la Société sont vendus dans plus de 40 pays.

2.2 HISTORIQUE (Y COMPRIS LES ACQUISITIONS)

Sauf indication contraire dans la présente rubrique, Saputo a réalisé les acquisitions indiquées ci-après sans s'endetter.

M. Emanuele (Lino) Saputo, président du conseil de Saputo, a fondé la Société avec ses parents en 1954 en produisant du fromage de qualité pour la communauté italienne de Montréal.

Entre 1970 et 1997, Saputo a acquis plusieurs installations de production et de distribution de produits alimentaires et a mis sur pied son réseau de distribution national pour se hisser parmi les plus importants producteurs de mozzarella au Canada.

Le 15 octobre 1997, la Société a réalisé son premier appel public à l'épargne visant 37 882 000 actions ordinaires au prix de 4,25 $ l'action. En décembre de la même année, Saputo a émis 36 000 000 de bons de souscription spéciaux au prix de 6,25 $ le bon pour financer une acquisition.

Le 3 janvier 2013, Saputo a agrandi son réseau opérationnel aux États-Unis grâce à l'acquisition de Morningstar Foods, LLC (maintenant appelée Saputo Dairy Foods USA, LLC) auprès de Dean Foods Company aux termes d'une convention d'acquisition de participation, pour une contrepartie en espèces totale de 1,43 milliard de dollars. La contrepartie a été financée au moyen de la trésorerie disponible et d'un nouvel emprunt bancaire à terme de quatre ans de 1,2 milliard de dollars. Conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières applicable, Saputo a déposé une déclaration d'acquisition d'entreprise (annexe 51-102A4 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*) à l'égard de cette acquisition.

Le tableau qui suit présente les acquisitions réalisées par Saputo depuis son premier appel public à l'épargne. Ces acquisitions, qui s'inscrivaient dans sa volonté de croissance, ont contribué à faire de Saputo un important transformateur laitier au Canada et à l'échelle internationale.

Acquisitions antérieures réalisées par Saputo

Dates d'acquisition	Entreprises acquises	Activités acquises	Pays d'exploitation[1]	Prix d'acquisition (approximatif)	Objectif de revenus annuels (approximatif)
Du 15 octobre 1997 au 31 mars 2007	Diverses entreprises (16)	Fabrication, vente et distribution de produits laitiers (fromage, lait nature et autres) et de petits gâteaux	Canada, É.-U., Argentine et Europe	1,57 milliard $	3,54 milliards $
2 avril 2007	Activités fromagères industrielles de Land O'Lakes sur la côte ouest américaine	Fabrication et vente principalement de mozzarella et de provolone ainsi que de produits à base de lactosérum	É.-U.	254 millions $	481 millions $

Acquisitions antérieures réalisées par Saputo

Dates d'acquisition	Entreprises acquises	Activités acquises	Pays d'exploitation[1]	Prix d'acquisition (approximatif)	Objectif de revenus annuels (approximatif)
1er avril 2008	Alto Dairy Cooperative	Fabrication et vente de fromages italiens et américains ainsi que de produits à base de lactosérum	É.-U.	161 millions $	389 millions $
1er décembre 2008	Activités de Neilson Dairy	Fabrication, vente et distribution de lait nature, de boissons à base de lait, de crèmes laitières et non laitières et de jus et boissons, principalement en Ontario	Canada	469 millions $	600 millions $
20 juillet 2009	Activités de F&A Dairy of California, Inc.	Fabrication et vente principalement de mozzarella, de provolone et de produits à base de lactosérum	É.-U.	50 millions $	90 millions $
25 mars 2011	DCI Cheese Company, Inc.	Conversion, mise en marché et vente principalement de fromages de spécialité	É.-U.	273 millions $	460 millions $
3 janvier 2013	Morningstar Foods, LLC	Fabrication et vente de produits laitiers et non laitiers ayant une durée de conservation prolongée.	É.-U.	1,43 milliard $	1,6 milliard $

(1) Le 25 février 2013, la Société a annoncé la fermeture de ses installations en Europe.

RUBRIQUE 3 – SURVOL DE L'INDUSTRIE

3.1 L'INDUSTRIE LAITIÈRE

3.1.1 L'INDUSTRIE LAITIÈRE CANADIENNE

Régime réglementaire

Au Canada, les activités de l'industrie laitière s'exercent dans un cadre fortement règlementé, tant au fédéral qu'au provincial; cette industrie relève soit d'une compétence partagée, soit d'une compétence exclusive de chaque ordre de gouvernement.

À titre d'entreprise de transformation et de distribution des aliments, Saputo est assujettie à la réglementation fédérale et provinciale touchant le contenu, la composition, l'étiquetage, l'emballage, la commercialisation et la distribution des produits alimentaires. En outre, à titre d'entreprise de transformation et de distribution de produits laitiers, Saputo doit se conformer à une série de règlements fédéraux et provinciaux régissant la production, la transformation et la distribution du lait et de produits connexes. À ce titre, elle est assujettie à des inspections d'usines, des tests sur les produits, des exigences à respecter quant aux normes de composition des produits et d'autres contrôles réglementaires, tant au niveau fédéral que provincial.

Approvisionnement en lait

Le gouvernement fédéral a chargé la Commission canadienne du lait (la « **CCL** »), société d'État, d'appliquer et de coordonner la politique laitière nationale du Canada, laquelle est fondée sur la compétence partagée des gouvernements fédéral et provinciaux. Les gouvernements provinciaux réglementent le lait nature et le gouvernement fédéral régit le lait industriel. On entend par « lait nature » le lait ou la crème de table destiné à la consommation sous forme liquide, alors que le « lait industriel » est destiné à la fabrication de tous les autres produits laitiers, notamment le fromage, le beurre, la crème glacée et le yogourt. Selon les renseignements publiés par la CCL pour l'année laitière terminée le 31 juillet 2012, le secteur du lait nature a reçu quelque 38 % du lait cru livré au Canada alors que le secteur du lait industriel en a absorbé environ 62 %.

Le tableau suivant indique les volumes de production de produits laitiers choisis fabriqués au Canada en 2012.

Volumes de production de certains produits laitiers fabriqués au Canada en 2012[(1)] (en milliers)	
Fromage naturel	382 352 kg
Lait nature et crème	3 031 986 litres
Fromage cottage	25 843 kg
Crème glacée et autres produits surgelés	345 899 litres
Autres produits laitiers	564 819 kg

(1) Source : Statistique Canada. Tableaux 003-0009, 003-0010, 003-0011, 003-0012 et 003-0029, CANSIM (base de données).

L'industrie laitière canadienne est caractérisée par un système national de gestion planifiée de l'offre de lait qui, par le biais d'organismes gouvernementaux responsables, réglemente les importations, les exportations et la production nationale de lait pour la fabrication de tous les

produits laitiers. Ce système fait également en sorte que la production de produits laitiers suffise à répondre à la demande des consommateurs et offre un rendement équitable aux producteurs laitiers. L'administration du système de gestion planifiée de l'offre de lait est fondée sur la satisfaction de la demande du marché par l'établissement d'un contingent de mise en marché (le « **CMM** »). Le CMM est fixé selon le calcul établi dans le Plan national de commercialisation du lait, qui est une entente fédérale-provinciale. Le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait fixe le CMM chaque année laitière (qui va du 1er août au 31 juillet) et le rajuste tous les deux mois pour tenir compte des conditions du marché. Le CMM est réparti entre les provinces en fonction des dispositions du plan national de commercialisation du lait, dans sa version éventuellement modifiée. Les provinces attribuent ensuite leur quote-part du CMM à leurs producteurs de lait respectifs conformément à leurs propres politiques.

La quote-part du CMM national attribuée au Québec et à l'Ontario s'élève respectivement à 44,1 % et 31,9 %, comparativement à 19,5 % pour les provinces de l'Ouest et à 4,5 % pour les Maritimes. Les offices de commercialisation du lait de chaque province régissent la production, la fixation du prix et la commercialisation du lait sur leur propre territoire. Le CMM est fondé sur une formule qui permet d'effectuer des rajustements automatiques à tous les deux mois afin de tenir compte de l'augmentation ou de la diminution des besoins des marchés canadiens. La gestion du contingent de production du producteur applique un contingent mobile de douze mois.

Le lait industriel est réparti entre les transformateurs selon des règles de répartition provinciale. Bien qu'il puisse y avoir certaines variations d'une province à l'autre, la croissance de la quantité de lait qui peut être transformée dans chaque catégorie, autre que le lait nature, est généralement limitée. Malgré l'examen en cours des politiques de répartition du lait par les divers offices de commercialisation, la direction croit que le risque qu'un transformateur perde une partie importante de sa part actuelle du volume de lait industriel disponible demeure faible.

Marché canadien

L'apport de l'industrie de la transformation laitière à l'économie canadienne continue d'être considérable puisqu'elle a généré des livraisons évaluées à 13,7 milliards de dollars en 2011. Le secteur de la transformation laitière représentait environ 16,4 % de la valeur estimative de toutes les ventes du secteur de la transformation des produits alimentaires au cours de la même année.

Environ 82 % des fermes laitières du Canada sont situées au Québec et en Ontario. Les provinces de l'Ouest et les provinces Maritimes comptent respectivement environ 13 % et 5 % des fermes laitières.

Commerce international (Canada)

Importations. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international administre les contingents d'importation de fromage au Canada. Ces contingents sont divisés en sources provenant de l'Union européenne (l'« **UE** ») et d'autres pays. Cette répartition découle de l'obligation du Canada envers l'UE d'importer de cette dernière 66 % des quelque 20,4 millions de kilogrammes de fromage qu'il s'est engagé à importer chaque année en vertu de l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (l'« **OMC** »). Les importations effectuées aux termes de cet engagement minimal de 20,4 millions de kilogrammes de fromage bénéficient de droits tarifaires peu élevés alors que les importations en sus du seuil prévu par l'engagement sont assujetties à des droits tarifaires considérablement plus élevés. À l'heure actuelle, les tarifs applicables aux importations de fromage hors contingent correspondent à 245,5 % de la valeur facturée. En janvier 2010, le gouvernement canadien a converti les restrictions quantitatives existantes applicables aux importations agricoles de protéines laitières en un système de

contingents tarifaires conforme à l'article 28 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de l'OMC. L'objectif était de limiter les importations de protéines laitières en franchise de droits de douane ou à l'égard desquels les droits de douane sont très bas et dont la teneur en protéines laitières, calculée en poids, est égale ou supérieure à 85 %. Par conséquent, les importations effectuées aux termes de ce nouvel engagement minimal établi à 10 millions de kilogrammes d'isolat de protéines laitières bénéficient de droits tarifaires peu élevés alors que les importations en sus du seuil prévu par l'engagement sont assujetties à des droits tarifaires considérablement plus élevés. À l'heure actuelle, les droits tarifaires applicables aux importations de ces protéines laitières hors contingent correspondent à 270 % de la valeur facturée. Étant donné que la Nouvelle-Zélande et l'UE sont les plus grands exportateurs de protéines laitières au Canada, elles bénéficient du meilleur accès conformément aux nouveaux contingents tarifaires. Ces ententes n'ont eu aucune incidence selon le contingent tarifaire de l'UE pour le fromage, qui s'établit à 66 %.

Exportations. Aux termes de la décision finale rendue par l'OMC en décembre 2002, laquelle a conclu que les pratiques canadiennes d'exportation de produits laitiers constituaient des subventions à l'exportation, le Canada doit exporter toute quantité de produits laitiers au-delà de ses engagements envers l'OMC aux prix fixés par le Canada sur le lait cru. Ces prix sont nettement supérieurs aux prix du lait à l'échelle internationale, ce qui rend non concurrentielle l'exportation de produits laitiers du Canada. La décision de l'OMC n'a pas d'incidence sur l'exportation d'ingrédients laitiers tels que le lactose et le lactosérum.

Nouveaux accords commerciaux possibles. Le Canada et l'Union européenne sont en train de négocier l'Accord économique et commercial global (généralement désigné AECG). Le Canada s'est également joint au Partenariat transpacifique (généralement désigné PTP). Bien que l'issue des négociations de l'AECG et du PTP demeure incertaine, on prévoit que leur incidence sur l'industrie laitière canadienne serait échelonnée sur plusieurs années, donnant ainsi aux membres de cette industrie suffisamment de temps pour faire les ajustements nécessaires.

3.1.2 L'INDUSTRIE LAITIÈRE AUX ÉTATS-UNIS

Régime réglementaire

La production des produits alimentaires aux É.-U. est assujettie à une vaste réglementation fédérale, étatique et locale régissant la publicité, la qualité, l'emballage, l'étiquetage et la salubrité.

Toutes les usines de fabrication alimentaire sont assujetties à la réglementation et aux contrôles de la *US Food and Drug Administration* et du *US Department of Agriculture* (le « **USDA** »). De même, chaque État peut appliquer des règlements plus stricts pour régir la fabrication de produits alimentaires. Les organismes gouvernementaux étatiques et locaux collaborent avec le gouvernement fédéral pour assurer la salubrité des aliments produits sur leur territoire.

Approvisionnement en lait

Il existe deux catégories de lait aux É.-U., soit le *Grade A* et le *Grade B*. Le lait de *Grade A* est produit selon des exigences sanitaires précises et les producteurs laitiers doivent détenir un permis d'expédition de *Grade A*. Le lait de *Grade A* compte pour 99 % de l'approvisionnement en lait aux É.-U. et est utilisé sous forme de produits liquides ainsi qu'à des fins de fabrication de divers produits laitiers dont le fromage. Le lait de *Grade B* représente, pour sa part, 1 % de la production de lait aux É.-U. et est destiné exclusivement à la fabrication de produits laitiers. La production totale de lait aux É.-U. s'établit à environ 882 millions d'hectolitres par année.

Le tableau suivant indique les volumes de production de produits laitiers choisis fabriqués aux É.-U. en 2012.

Volumes de production de certains produits laitiers fabriqués aux É.-U. en 2012[1] (en millions)	
Fromage naturel	4 940 kg
Lait nature et crème	25 997 kg
Fromage cottage	322 kg
Crème glacée et autres produits surgelés	3 174 kg
Autres produits laitiers	8 800 kg

(1) Source : USDA, *Dairy Products 2012 Summary*, avril 2013.

Aux É.-U., le prix du lait est assujetti à un grand nombre de règlements fondés sur des décisions issues de politiques gouvernementales. Ces règlements comprennent les mesures de soutien du prix du lait, les décrets fédéraux sur la mise en marché du lait, la restriction des importations, les subventions à l'exportation, les programmes nationaux et internationaux d'aide alimentaire et les programmes étatiques de mise en marché du lait. En règle générale, le prix du lait est réglementé par des décrets sur la mise en marché du lait relevant de la compétence fédérale, exception faite de la Californie, qui réglemente ses activités selon son propre décret sur la mise en marché. Dans la plupart des cas, le prix du lait commercialisé aux É.-U. est fixé selon son utilisation. Les prix planchers du lait sont fixés mensuellement par les décrets sur la mise en marché du lait selon des formules de prix des produits. Les données sur les prix utilisées dans les formules fédérales tiennent compte des prix de gros du fromage, du beurre, de la poudre de lactosérum et de la poudre de lait écrémé. Ces données sont tirées de sondages menés par l'*Agricultural Marketing Service* du USDA. Dans les décrets fédéraux sur le lait, le lait utilisé dans les produits liquides est classé dans la catégorie I, la catégorie au prix le plus élevé. Le lait utilisé dans la fabrication de crème glacée, yogourt, fromage cottage, crème sure, fromage ricotta et d'autres produits laitiers mous est classé dans la catégorie II. Le lait utilisé dans la fabrication de fromage, notamment de fromage à la crème, est classé dans la catégorie III, et celui utilisé dans la fabrication de beurre et de poudres de lait, dans la catégorie IV. La Californie a recours à une structure de classification des prix semblable. À ce titre, les prix des marchandises sont basés sur la moyenne des prix de la Chicago Mercantile Exchange (la « **CME** ») pour le beurre de catégorie AA et le bloc de fromage cheddar de 40 livres, sur le prix moyen pondéré de la poudre de lait écrémé de catégorie A et extra en Californie, et la moyenne simple du cours moyen de la poudre de lactosérum affiché par le *Dairy Market News* du USDA. En Californie, le lait utilisé dans la fabrication du fromage cottage, de la crème, de la crème à fouetter, de la crème à café et de la crème sure est classé dans la catégorie 2, le lait utilisé dans la fabrication de crème glacée et sorbet fait partie de la catégorie 3; le lait utilisé dans la fabrication de beurre et de lait en poudre est classé dans la catégorie 4a et le lait utilisé dans la fabrication de fromage, notamment de fromage à la crème et de fromage ricotta, est classé dans la catégorie 4b.

Les prix de gros pour la majeure partie de la production de fromage des É.-U. sont établis selon les opérations quotidiennes effectuées comptant sur le fromage cheddar à la CME. La dernière opération d'une journée fixe le cours pour la journée. En l'absence d'opérations, le cours est fonction des cours acheteur et vendeur. Les entreprises de transformation perçoivent habituellement une prime en sus du cours établi par la CME.

Les usines de transformation du lait ne sont assujetties à aucune restriction quant à la quantité de lait qu'elles peuvent recevoir et elles sont libres de négocier leur approvisionnement en lait avec qui elles veulent. Les entreprises de transformation indépendantes négocient habituellement avec

les coopératives locales ou peuvent s'approvisionner en lait directement auprès de fermes individuelles. Les entreprises de transformation paient un prix qui reflète la classe de prix en vigueur pour le mois en cours, majoré des frais de manutention négociés. La loi intitulée « *Farm Bill* » adoptée par le Congrès américain en 2008, dont la durée de validité a été prorogée jusqu'en 2013, permet aux entreprises de transformation de conclure des contrats à terme d'approvisionnement en lait directement avec les fermiers.

La *Commodity Credit Corporation* (la « **CCC** »), organisme fédéral américain, régit les programmes qui influencent la production et la commercialisation du lait et des produits laitiers aux É.-U. La CCC achète la production de beurre, de poudre de lait écrémé et de fromage aux prix planchers suivants :

- beurre à 1,05 $ US la livre;
- bloc de fromage cheddar 40 livres à 1,13 $ US la livre;
- baril de 500 livres de fromage cheddar à 1,10 $ US la livre;
- poudre de lait écrémé non fortifié à 0,80 $ US la livre.

Ces produits sont vendus ou utilisés soit à l'échelle nationale, soit à l'échelle internationale dans le cadre de programmes gouvernementaux particuliers. La CCC n'aide pas directement les producteurs laitiers et n'établit pas d'objectif de rendement pour eux.

Marché américain

Le USDA indique que, pour ce qui est de la valeur à la ferme, la production laitière est précédée uniquement par le bœuf dans les industries du bétail et est égale au maïs. On produit du lait dans les 50 États américains, principalement dans l'ouest et dans le nord des États-Unis. Les trois plus importants producteurs laitiers américains sont la Californie, le Wisconsin et l'Idaho. Les fermes laitières américaines, pour la plupart détenues et exploitées par des familles, sont en règle générale membres de coopératives de producteurs.

Commerce international (É.-U.)

Importations. La restriction des importations est un autre élément important du programme laitier des É.-U. La plupart des contingents américains d'importation de fromage sont propres à un pays et à un produit donnés. Selon les dispositions de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC, les É.-U. se sont engagés à importer, à un taux tarifaire moins élevé, quelque 135 586 tonnes métriques de fromage en 2012. Les tarifs applicables au fromage en sus de ce contingent sont prohibitifs.

Aucun permis n'est exigé pour l'entrée de produits laitiers à base de lait de brebis, de chèvre et de bufflonne et ces produits ne sont pas assujettis à des droits de douane aux É.-U. Cela s'applique aussi à quelques autres produits, y compris le fromage brie.

Exportations. Les exportations américaines de produits laitiers représentaient, en 2012, 13,2 % de l'ensemble des solides du lait produits au cours de cette année aux États-Unis. Exprimées en dollars, les activités américaines d'exportation de produits laitiers représentaient 5,1 milliards de dollars américains en 2012, 4,8 milliards de dollars américains en 2011 et 3,7 milliards de dollars américains en 2010.

Les activités américaines d'exportation de produits laitiers sont exercées commercialement et dans le cadre du *Export Assistance Program* du *Cooperatives Working Together* (CWT).

3.1.3 L'INDUSTRIE LAITIÈRE INTERNATIONALE

Marchés laitiers mondiaux

En 2012, les marchés laitiers mondiaux ont été volatiles. Les prix internationaux ont d'abord été assez élevés, ont connu une baisse en milieu d'année, pour ensuite remonter modestement. Au départ, l'anticipation d'une augmentation importante de la production laitière des principaux exportateurs attisée par les prix élevés du lait a provoqué une brusque baisse du prix des produits laitiers. En outre, la santé de l'économie mondiale a ajouté de l'incertitude, particulièrement en raison de la poursuite de la crise économique au sein de l'UE. Cette baisse des prix a toutefois été freinée lorsque l'importance de la sécheresse aux États Unis est devenue évidente et que les inquiétudes à l'égard des produits exportables disponibles ont entraîné une remontée prudente des prix.

En 2013, les perspectives mondiales sont plutôt positives puisqu'on prévoit que la production nationale brute mondiale affichera un taux de croissance modeste. Pendant la même période, la disponibilité des produits exportables sur les marchés mondiaux devrait augmenter, y compris celle des principaux fournisseurs de produits laitiers comme la Nouvelle Zélande et l'Australie, mais à des volumes cependant différents de ceux connus au cours des deux années précédentes. Les importations de produits laitiers dans les pays du BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) devraient croître, et la Chine sera un joueur clé pour établir la santé des marchés laitiers mondiaux compte tenu de sa demande croissante pour des produits laitiers.

Argentine

Régime réglementaire

Le régime réglementaire en Argentine est différent des régimes canadiens et américains. Bien qu'il existe des lois nationales, provinciales et municipales, seules un petit nombre d'entre elles sont spécifiques à l'industrie laitière. Par ailleurs, l'industrie laitière adhère aux normes internationales Codex Alimentarius de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Organisation mondiale de la Santé pour les produits vendus à l'étranger, tels que les fromages et la poudre de lait et elle se conforme aux bonnes pratiques manufacturières reconnues relativement aux produits présents sur le marché national.

Approvisionnement en lait

En Argentine, les prix du lait sont négociés mensuellement entre les transformateurs et les producteurs laitiers. Il n'existe aucune limite ou restriction quant à la quantité de lait produite et transformée et ni le prix du lait vendu à l'intérieur du pays ni sa catégorie est déterminé suivant son utilisation. De même, les transformateurs laitiers ne sont pas limités quant à la quantité de lait qu'ils peuvent acheter et ils sont libres de négocier des ententes d'approvisionnement en lait avec toute personne de leur choix. En général, ces ententes sont négociées avec les producteurs laitiers présents dans un certain rayon de l'usine de transformation.

La production totale de lait en Argentine était d'environ 116 millions d'hectolitres en 2011. Le tableau suivant indique les volumes de production de produits laitiers choisis fabriqués en Argentine en 2011.

Volumes de production de certains produits laitiers fabriqués en Argentine en 2011[(1)] (en milliers)		
Fromage naturel	536	tonnes métriques
Lait nature	2 541 638	litres
Yogourt	517	tonnes métriques
Autres produits laitiers	665	tonnes métriques

(1) Source : *Indicadores Lacteos 2011, Ministerio de Agricultura, Ganaderia y Pesca*.

Exportations

L'Argentine, en plus d'être membre du Mercosur, le groupe de libre-échange de l'Amérique du Sud, est également un participant actif au sein du marché laitier international. L'Argentine a un bassin en lait important et a la capacité de produire du lait à des prix compétitifs sur le marché international. Il n'existe aucun programme gouvernemental d'aide à l'exportation de produits laitiers. En fait, une réglementation gouvernementale adoptée en 2007 prévoit des prix de vente plafonds pour les exportations. La réglementation a été révisée en novembre 2007, ce qui a résulté en l'abolition du prix plafond du beurre et du fromage à pâte ferme. En mars 2009, alors que les prix plafonds et la taxe d'exportation sur le fromage, la poudre de lait et certains autres produits laitiers ont été abolis, le gouvernement a commencé à approuver au préalable le volume de plusieurs produits destinés au marché d'exportation pour s'assurer que les besoins nationaux soient comblés.

En 2012, l'Argentine a exporté 420 007 tonnes métriques de produits laitiers. De cette quantité, 214 875 tonnes métriques étaient du lait en poudre, 59 004 tonnes métriques étaient du fromage et le reliquat de 146 128 tonnes métriques était composé d'autres produits laitiers.

3.1.4 PERSPECTIVES

Au cours des prochaines années, l'industrie laitière devra mettre l'accent sur la création de produits laitiers novateurs correspondant à l'évolution des besoins nutritionnels des consommateurs. Les prévisions à long terme concernant la croissance de la demande de produits laitiers sont positives. En fait, l'augmentation du pouvoir d'achat des pays en développement, malgré les difficultés économiques en Europe, a progressivement amené une augmentation de la quantité de protéines dans le régime alimentaire de leurs citoyens et l'industrie laitière devrait être la première à en profiter. Les transformateurs qui s'approvisionnent en lait à des prix concurrentiels sur les marchés internationaux et emploient des technologies de transformation innovatrices pourraient être en position de desservir ces marchés de manière profitable. Les entreprises laitières bien capitalisées et orientées vers la consolidation profiteront vraisemblablement de cette concurrence pour effectuer des acquisitions stratégiques. L'approvisionnement en lait en fonction de prix à la production adaptés à la nouvelle réalité économique est essentielle à l'expansion du marché laitier.

Des discussions entre divers gouvernements visant à conclure une entente définitive dans le cadre de la ronde de négociations de Doha de l'OMC afin de diminuer les subventions sur les produits agricoles et de fixer de nouveaux tarifs pour ces produits ont eu lieu en 2010 et se sont poursuivies en 2013 avec une plus grande participation du milieu politique. Les incidences découlant de l'entente définitive qui sera conclue forceront vraisemblablement les entreprises de transformation à demeurer concurrentielles et à accroître leurs activités à l'échelle mondiale.

3.2 L'INDUSTRIE DES PRODUITS D'ÉPICERIE

Régime réglementaire

La réglementation du contenu, de la composition, de l'étiquetage, de l'emballage, de la commercialisation et de la distribution des produits alimentaires au Canada relève de la compétence partagée des gouvernements fédéral et provinciaux et s'applique à toutes les entreprises de transformation des aliments au Canada, dont l'industrie des produits d'épicerie. Par conséquent, les produits de boulangerie de Saputo sont assujettis à des normes en matière de qualité et d'emballage, notamment celles énoncées dans la *Loi sur les aliments et drogues* et la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation.*

Tendances

Le marché du détail canadien a évolué en raison de l'importance croissante des canaux de distribution hors des supermarchés, comme les magasins grande surface et les clubs-entrepôts. Cette évolution a entraîné une consolidation importante du réseau des supermarchés traditionnels où quatre chaînes nationales contrôlaient approximativement 58 % des ventes au détail de ce réseau en 2012.

Les ventes de petits gâteaux emballés s'élèvent à quelque 150 millions de dollars par année au Canada. Environ 56 % et 30 % de toutes les ventes de petits gâteaux emballés au Canada sont faites respectivement au Québec et en Ontario.

RUBRIQUE 4 – DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2013, les activités de la Société se divisaient en deux secteurs et en cinq divisions. L'information figurant dans la présente notice annuelle est présentée selon ces deux secteurs et cinq divisions, ce qui reflète la structure des activités de la Société pour l'exercice 2013.[1]

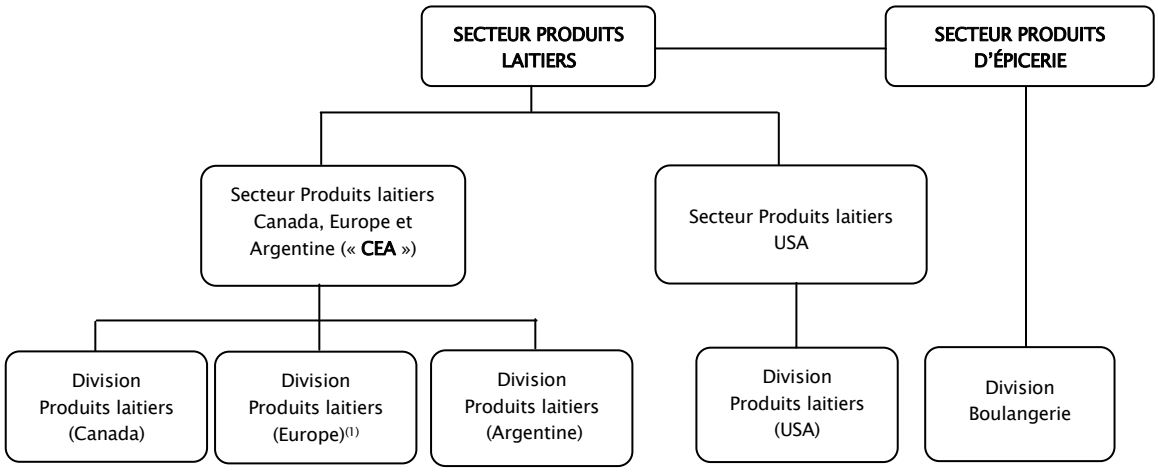

(1) Le 25 février 2013, la Société a annoncé la fermeture de ses installations en Europe.

À compter du 1er avril 2013, la Société a restructuré ses activités en trois secteurs et six divisions. La Société présentera ses résultats en fonction de cette nouvelle structure à l'exercice 2014 en commençant par ceux du premier trimestre en août 2013.

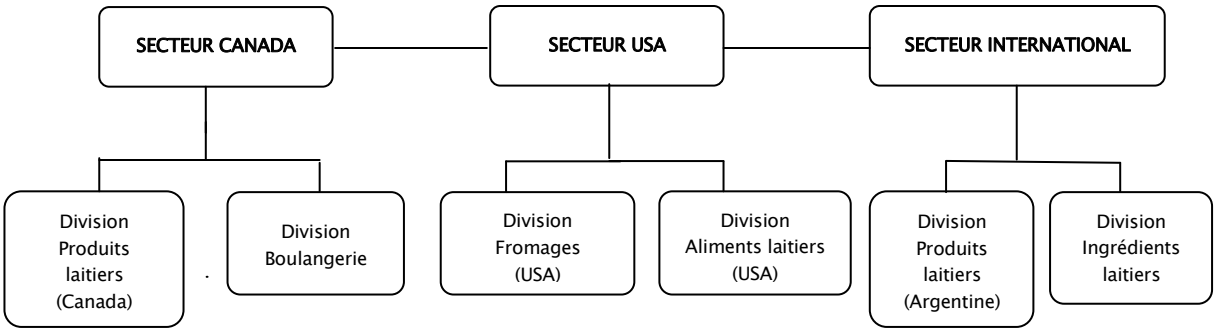

La Société exploite 53 usines et compte environ 12 000 employés.

Les produits de Saputo sont vendus sous différentes marques bien connues, comme *Saputo*, *Alexis de Portneuf*, *Armstrong*, *Baxter*, *Dairyland*, *Dragone*, *DuVillage 1860*, *Friendship*, *Frigo Cheese Heads*, *Great Midwest, King's Choice*, *Kingsey*, *La Paulina*, *Milk2Go/Lait's Go*, *Neilson*, *Nutrilait*, *Ricrem*, *Salemville*, *Stella* et *Treasure Cave*.

[1] Le 25 février 2013, la Société a annoncé la fermeture de ses installations en Europe. Par conséquent, il n'est présenté aucune information sur les activités de la Société exercées dans ces installations dans la présente notice annuelle, à l'exception de l'information financière incluse dans les données financières de la Société pour la période terminée le 31 mars 2013.

Le tableau suivant démontre l'importance relative des deux secteurs de la Société au cours des deux derniers exercices.

	Revenus par secteur			
	Exercice terminé le 31 mars 2013		Exercice terminé le 31 mars 2012	
	Revenus (en milliers de dollars)	Pourcentage des revenus totaux[1]	Revenus (en milliers de dollars)	Pourcentage des revenus totaux
Secteur Produits laitiers				
Secteur Produits laitiers CEA [2]	4 091 356	56,0	4 054 516	58,5
Secteur Produits laitiers USA	3 069 179	42,1	2 741 813	39,6
Sous-total	7 160 535	98,1	6 796 329	98,1
Secteur Produits d'épicerie	137 142	1,9	134 041	1,9
Total	**7 297 677**	**100,0**	**6 930 370**	**100,0**

(1) Compte tenu de l'acquisition de Saputo Dairy Foods USA, le pourcentage des revenus totaux, sur une base annuelle pro forma, aurait été de 47,8 % dans le secteur Produits laitiers CEA et 50,6 % dans le secteur Produits laitiers USA, ce qui aurait donné un sous-total de 98,4 % et 1,6 % dans le secteur Produits d'épicerie.

(2) Le 25 février 2013, la Société a annoncé la fermeture de ses installations en Europe.

Secteur Produits laitiers CEA

Au Canada, Saputo fabrique, commercialise et distribue de la mozzarella et du cheddar, ainsi que d'autres fromages de spécialité et fromages fins, du lait nature et une variété de produits laitiers, notamment de la crème, du yogourt, du beurre, du lait en poudre et du lait évaporé, des mélanges à crème glacée et des ingrédients laitiers à valeur ajoutée, tels de la poudre de lactosérum, du lactose et des protéines de lactosérum. Saputo distribue aussi des fromages fins importés aux épiceries fines. La gamme de produits de lait nature est complétée par une variété de produits non laitiers, notamment des crèmes à café aromatisées, des jus et d'autres boissons. Saputo est le plus important fabricant de fromage et transformateur de lait nature au Canada, avec environ 32 % de la production canadienne de fromage naturel, et avec une part de la transformation canadienne de lait nature de 36 %. Les produits laitiers de Saputo sont vendus à trois segments de marché : le détail, la restauration et l'industriel.

En Argentine, la Société produit et commercialise une grande variété de fromages à pâte molle, semi-ferme, ferme et du fromage râpé, de même que du beurre, de la crème, de la poudre de lait et des ingrédients laitiers. Saputo vend ces produits aux segments du marché du détail et de l'industriel. Les ventes sont bien réparties entre les marchés nationaux et internationaux. Saputo est le troisième plus important transformateur laitier en Argentine.

Au cours de l'exercice 2013, les revenus du Secteur Produits laitiers CEA ont représenté 56,0 % des revenus totaux de la Société. Le segment du marché du détail a représenté 60,3 % des revenus du Secteur Produits laitiers CEA, tandis que le segment de la restauration et le segment industriel ont représenté respectivement 27,0 % et 12,7 %. Dans ce secteur, la Société exploite 26 usines de fabrication, dont 24 situées au Canada et deux en Argentine. En date du 31 mars 2013, la Société

comptait 6 150 employés dans ce secteur, dont 5 046 étaient situés au Canada et 963 en Argentine.[2]

Secteur Produits laitiers USA

Le Secteur Produits laitiers USA de la Société fabrique une grande variété de mozzarella, de fromages américains, de fromages de spécialité et d'autres fromages, notamment la ricotta, le provolone, le bleu, le suisse, le parmesan et le romano. La Société fabrique également un large éventail de concentrés de protéines de lactosérum et de mélanges d'ingrédients, convertit, met en marché et vend une large gamme de fromages de spécialité et détient un large portefeuille de licences d'importation de fromages de spécialité fabriqués à l'étranger. Depuis l'acquisition de Morningstar Foods, LLC (maintenant appelée Saputo Dairy Foods USA, LLC) le 3 janvier 2013 (l'« **acquisition de Saputo Dairy Foods USA** »), la Société fabrique également une gamme de produits laitiers et non laitiers ayant une durée de conservation prolongée, notamment de la crème et de la crème à café, des mélanges à crème glacée, de la crème à fouetter, de la crème à fouetter en aérosol, des cafés glacés, de la crème demi-grasse, des produits laitiers à valeur ajoutée, ainsi que des produits de culture bactérienne tels que de la crème sure et du fromage cottage. L'acquisition de Saputo Dairy Foods USA élargit la gamme de produits offerts par la Société ainsi que son réseau de fabrication et de distribution aux États-Unis. Les résultats attribuables à l'acquisition de Saputo Dairy Foods USA sont inclus dans l'information publiée par la Société au quatrième trimestre de 2013.

Saputo se classe parmi les trois premiers producteurs de fromage aux É.-U., avec environ 9 % de la production de fromage naturel et se classe parmi les plus importants producteurs de produits laitiers ayant une durée de conservation prolongée et de produits de culture bactérienne aux É.-U. À cet égard, Saputo dessert trois segments de marché distincts : détail, restauration et industriel.

Au cours de l'exercice 2013, les ventes du Secteur Produits laitiers USA ont représenté 42,1 % des revenus totaux de la Société. Le segment du marché du détail a représenté 41,0 % des volumes de revenus du Secteur Produits laitiers USA, le segment de la restauration 43,4 % et le segment industriel 15,6 %[3]. Dans ce secteur, Saputo exploite 26 usines de fabrication situées aux É.-U. et employait, en date du 31 mars 2013, 5 233 personnes.

Secteur Produits d'épicerie

La Société fabrique, commercialise et distribue principalement des petits gâteaux au Canada, dont la vente se fait presque exclusivement sur le marché du détail. Saputo est le plus important fabricant de petits gâteaux au Canada. Elle fabrique également à petite échelle, pour la vente aux É.-U., des produits sous ses propres marques ainsi que des produits sous des marques de clients pour des tiers.

Au cours de l'exercice 2013, les ventes du Secteur Produits d'épicerie ont représenté 1,9 % des revenus totaux de la Société. Dans ce secteur, la Société exploite une usine située au Québec et elle comptait, en date du 31 mars 2013, 706 employés.

[2] La Société employait aussi 141 salariés dans ses installations européennes, dont la fermeture a été annoncée le 25 février 2013.

[3] Compte tenu de l'acquisition de Saputo Dairy Foods USA, le pourcentage des revenus du Secteur Produits laitiers USA, sur une base annuelle pro forma, aurait été de 40,3 % dans le segment du marché du détail, 48,7 % dans le segment de la restauration et de 11,0 % dans le segment industriel.

Profil global

Les tableaux qui suivent présentent la ventilation des revenus totaux de la Société par région et par segment de marché pour les deux derniers exercices :

	Revenus totaux de la Société – Ventilation géographique			
	Exercice terminé le 31 mars 2013		Exercice terminé le 31 mars 2012	
	Revenus (en milliers de dollars)	Pourcentage des revenus totaux[1]	Revenus (en milliers de dollars)	Pourcentage des revenus totaux
Canada	3 733 023	51,2	3 681 259	53,1
Europe [2]	61 291	0,8	63 856	0,9
Argentine	434 184	5,9	443 442	6,4
É.-U.	3 069 179	42,1	2 741 813	39,6
Total	**7 297 677**	**100,0**	**6 930 370**	**100,0**

(1) Compte tenu de l'acquisition de Saputo Dairy Foods USA, la ventilation géographique des ventes totales, sur une base annuelle pro forma, aurait été de 43,6 % au Canada, de 0,7 % en Europe, de 5,1 % en Argentine et de 50,6 % aux États-Unis.

(2) Le 25 février 2013, la Société a annoncé la fermeture de ses installations en Europe.

	Revenus totaux de la Société – Segments de marché			
	Exercice terminé le 31 mars 2013		Exercice terminé le 31 mars 2012	
	Revenus (en milliers de dollars)	Pourcentage des revenus totaux	Revenus (en milliers de dollars)	Pourcentage des revenus totaux
Secteur Produits laitiers				
Secteur Produits laitiers CEA				
Détail	2 466 575	33,8	2 434 071	35,1
Restauration	1 104 151	15,1	1 052 358	15,2
Industriel	520 630	7,1	568 087	8,2
Sous-total	4 091 356	56,0	4 054 516	58,5
Secteur Produits laitiers USA(1)				
Détail	1 259 415	17,3	1 167 706	16,9
Restauration	1 332 287	18,3	1 081 031	15,6
Industriel	477 477	6,5	493 076	7,1
Sous-total	3 069 179	42,1	2 741 813	39,6
Sous-total – Secteur Produits laitiers	7 160 535	98,1	6 796 329	98,1
Secteur Produits d'épicerie(2)	137 142	1,9	134 041	1,9
Total	**7 297 677**	**100,0**	**6 930 370**	**100,0**

(1) Compte tenu de l'acquisition de Saputo Dairy Foods USA, les revenus du Secteur Produits laitiers USA, sur une base annuelle pro forma, auraient été de 40,3 % pour le segment ventes au détail, de 48,7 % pour le segment restauration et de 11,0 % pour le segment industriel.

(2) Les produits du Secteur Produits d'épicerie sont vendus presque uniquement dans le segment du marché du détail.

4.1 SECTEUR PRODUITS LAITIERS CEA

4.1.1 PRODUITS

Partout au Canada, Saputo produit, commercialise et distribue un large éventail de fromages de qualité à l'échelle nationale, notamment de la mozzarella et du cheddar, des fromages de spécialité comme la ricotta, le provolone, le parmesan, la feta et le havarti, des fromages fins tels le brie et le camembert et d'autres fromages à pâte ferme comme le brick, le colby, le farmer, le munster et le monterey jack, de même que du fromage en grains frais et des fromages fondus. Les produits fromagers de Saputo sont vendus sous différentes marques de commerce comme *Saputo, Armstrong*, *Alexis de Portneuf*, *Bari, Cheese Heads*, *Cogruet*, *Du Village 1860*, *Kingsey* et *Stella*. Saputo vend aussi des produits fromagers sous les marques de clients et elle produit du beurre, du lait en poudre et du lait évaporé, des mélanges à crème glacée de même qu'un certain nombre d'ingrédients laitiers tirés de sa production fromagère, notamment la poudre de lactosérum, le lactose et la protéine de lactosérum. Par l'entremise de son réseau de distribution de fromage, la Société distribue des fromages fins importés aux épiceries fines ainsi que certains produits non laitiers fabriqués par des tiers.

Saputo produit et commercialise aussi du lait nature, de la crème, du yogourt, de la crème sure et du fromage cottage. Le lait nature est vendu sous la marque *Dairyland* dans l'Ouest canadien, sous la marque *Neilson* en Ontario, sous la marque *Nutrilait* au Québec et sous la marque *Baxter* dans les Maritimes. Du lait de spécialité est commercialisé sous la marque *Trutaste* et les marques de commerce *Dairy Oh!*, *Milk2Go*/*Lait's Go*, *Dairyland Plus* et *Nutrilait Plus*. En outre, dans le cadre de ses activités de fabrication de lait nature, Saputo produit et distribue des produits non laitiers, notamment des crèmes à café aromatisées sous la marque *International Delight*[*] ainsi que du jus et des boissons telles que *Sunny Delight*[*].

En Argentine, Saputo produit et met en marché une vaste variété de fromages à pâte molle, semi-ferme, ferme et du fromage râpé, ainsi que du beurre, de la crème, de la poudre de lait et des ingrédients laitiers. Les ventes de ces produits sont bien réparties entre les marchés nationaux et internationaux. Ces produits sont vendus sous les marques de commerce reconnues *La Paulina, Molfino*, *Saputo*, *Stella* et *Ricrem*.

4.1.2 PRODUCTION

Sources d'approvisionnement

Le lait représente la majorité des coûts engagés par la Société pour la production de ses produits laitiers. En raison de la nature réglementée de l'industrie laitière, Saputo ne peut s'approvisionner en lait au Canada qu'auprès des offices de commercialisation de chacune des provinces. La Société se procure ses autres matières premières auprès de divers fournisseurs.

En Argentine, Saputo s'approvisionne en lait directement auprès des producteurs de lait, dont environ 2 % du lait obtenu provient de fermes appartenant à Saputo. Relativement aux autres matières premières, la Société s'approvisionne auprès de différents fournisseurs.

Installations

Dans le Secteur Produits laitiers CEA, la Société exploite au total 26 usines de fabrication, soit 24 au Canada et deux en Argentine. À l'exception d'une usine située à Calgary, en Alberta, la Société est propriétaire de toutes ses usines. Les installations canadiennes ont une capacité excédentaire totale de 35 %.

En Argentine, la Société exploite deux usines qui ont une capacité excédentaire totale de 15 %.

4.1.3 MARCHÉS

Saputo est le plus important fabricant de fromage au Canada avec une part d'environ 32 % de la production canadienne de fromage naturel. Saputo vend ses produits fromagers aux segments de marché de la restauration, de détail et de l'industriel. La Société distribue aussi des fromages fins importés à des épiceries fines et elle vend divers produits non laitiers fabriqués par des tiers dont la vente a pour but de compléter ses activités de vente de ses fromages. La Société est le plus important transformateur de lait nature au Canada avec une part approximative de 36 % de la production canadienne de lait nature. Par le biais de ses activités canadiennes, Saputo vend aussi du lactose, de la poudre de lactosérum, des mélanges à crème glacée et de la protéine de lactosérum à une vaste gamme de clients au Canada et à l'échelle mondiale.

[*] Marques de commerce utilisées sous licence.

Saputo est le troisième plus important transformateur laitier en Argentine, transformant environ 8 % de toute la production laitière. La vente de ses produits fabriqués en Argentine est bien répartie entre les marchés nationaux et internationaux. Les produits fabriqués par la Société en Argentine sont vendus nationalement aux segments du marché du détail et de l'industriel et internationalement dans plus de 40 pays.

Clientèle

Le tableau qui suit présente, pour le Secteur Produits laitiers CEA, la ventilation des revenus par segment de marché au cours des deux derniers exercices :

	Secteur Produits laitiers CEA – Revenus – Segments de marché			
	Exercice terminé le 31 mars 2013		Exercice terminé le 31 mars 2012	
	Revenus (en milliers de dollars)	Pourcentage des revenus totaux	Revenus (en milliers de dollars)	Pourcentage des revenus totaux
Détail	2 466 575	60,3	2 434 071	60,0
Restauration	1 104 151	27,0	1 052 358	26,0
Industriel	520 630	12,7	568 087	14,0
Total	**4 091 356**	**100,0**	**4 054 516**	**100,0**

Détail. Saputo vend des produits sous ses propres marques et sous les marques de clients à sa clientèle de détail qui comprend des chaînes de supermarchés, des grandes surfaces, des dépanneurs, des détaillants indépendants, des clubs-entrepôts et des boutiques de fromages de spécialité. Au cours de l'exercice 2013, la majorité des ventes au détail de Saputo ont été générées par ses propres marques, le solde étant constitué de produits sous des marques de clients. Les produits laitiers de Saputo sont vendus au détail au rayon des produits laitiers et au comptoir de charcuterie des magasins de détail. Saputo offre à ses clients du marché du détail une vaste variété de produits laitiers, tels que le cheddar, la mozzarella, le lait nature, la crème, le yogourt, la crème sure, le fromage cottage, des fromages de spécialité et des fromages fins. La gamme de produits de lait nature est également complétée par divers produits non laitiers, tels que des crèmes à café aromatisées, des jus et des breuvages.

Restauration. Les clients du secteur de la restauration sont les distributeurs de gamme complète de produits, les restaurants (chaînes de restauration constituées en sociétés, franchisés et restaurants individuels), les hôtels ainsi que les institutions. Saputo offre à ses clients de ce secteur des produits sous ses propres marques et sous les marques de clients. Par l'entremise de son réseau de distribution, Saputo vend des produits non laitiers fabriqués par des tiers.

Industriel. Les clients du segment industriel sont des transformateurs qui utilisent les produits de la Société comme ingrédients dans la préparation d'autres produits alimentaires. La Société fournit du fromage à des transformateurs de mets surgelés ainsi qu'à des fabricants de pizzas surgelées. La Société produit également des ingrédients laitiers tels que le lactose, la poudre et les protéines de lactosérum et vend du lactose, de la poudre de lactosérum, des mélanges à crème glacée, de la protéine de lactosérum, du lait en poudre, du lait évaporé, du beurre et de la crème à une vaste clientèle au Canada, en Argentine, en Europe, en Amérique du Sud, en Asie et en Afrique.

4.1.4 DISTRIBUTION

Au Canada, les ventes de produits laitiers sont réalisées par des livraisons directes à certains clients d'importance des segments de détail, de la restauration et de l'industriel de même qu'à des tiers distributeurs régionaux et nationaux. Saputo a également développé un réseau de distribution à l'échelle nationale pour ses activités de produits laitiers, lequel est composé de 25 centres de distribution et entrepôts, et de plus de 630 routes de distribution réparties au Canada.

En Argentine, la Société distribue ses produits par l'entremise de distributeurs indépendants, lesquels sont approvisionnés à partir des trois centres de distribution de la Société situés à travers le pays. Ce réseau de distribution dessert d'importantes chaînes de détaillants, des distributeurs et des clients industriels.

4.1.5 CONCURRENCE

Au Canada, la Société livre surtout concurrence à des entreprises nationales et multinationales de transformation et de fabrication de produits laitiers. Saputo occupe le premier rang au Canada en tant que fabricant de fromage et transformateur de lait nature, avec une part du marché de la production du fromage naturel au pays d'environ 32 % et une part approximative de 36 % de la production canadienne de lait nature.

La Société est le troisième transformateur laitier en importance en Argentine, transformant environ 8 % de la totalité de la production laitière. La Société livre principalement concurrence à des transformateurs de lait nationaux et internationaux.

4.1.6 RELATIONS DE TRAVAIL

En date du 31 mars 2013, le Secteur Produits laitiers CEA de la Société comptait au total 6 150 employés, dont 5 046 au Canada et 963 en Argentine.[4] Environ 43 % des employés du Secteur Produits laitiers CEA sont syndiqués.

À l'heure actuelle, la Société ne s'attend pas à ce que le renouvellement des conventions collectives qui expireront au cours de l'exercice 2014 provoque des conflits de travail. Toutes les conventions expirées au cours de l'exercice 2013 ont été renouvelées selon des conditions satisfaisantes ou continuent de s'appliquer pendant les négociations en cours, à l'issue desquelles elles devraient être renouvelées à des conditions satisfaisantes. La Société jouit de bonnes relations de travail. La fidélité et le dévouement de ses employés constituent des éléments importants du rendement de la Société.

[4] La Société employait aussi 141 salariés dans ses installations européennes, dont la fermeture a été annoncée le 25 février 2013.

4.2 SECTEUR PRODUITS LAITIERS USA

4.2.1 PRODUITS

La Division Produits laitiers (USA) de Saputo produit une vaste gamme de fromages mozzarella, de fromages américains et de fromages de spécialité comme la ricotta, le provolone, le bleu, le suisse, le parmesan et le romano qui sont vendus sous une variété de ses marques, comme *Dragone*, *Frigo Cheese Heads, Gardenia, Great Midwest*, *King's Choice, Lorraine*, *Lugano*, *Salemville*, *Saputo*, *Stella* et *Treasure Cave*, de même que sous des marques de clients. Par ailleurs, la Société convertit, met en marché et vend une large gamme de fromages de spécialité. Elle détient également un large éventail de licences d'importation de fromages de spécialité fabriqués à l'étranger.

Depuis l'acquisition de Saputo Dairy Foods USA, la Société fabrique une gamme de produits laitiers et non laitiers ayant une durée de conservation prolongée, notamment de la crème et de la crème à café, des mélanges à crème glacée, de la crème à fouetter, de la crème à fouetter en aérosol, des cafés glacés, de la crème demi-grasse, des produits laitiers à valeur ajoutée, ainsi que des produits de culture bactérienne tels que de la crème sure et du fromage cottage. Ces produits sont fabriqués sous une grande variété de marques de clients et de marques de la Société. L'acquisition de Saputo Dairy Foods USA élargit l'éventail des produits que la Société propose aux clients américains.

La Société produit aussi de la poudre et des concentrés de protéines de lactosérum et des mélanges d'ingrédients.

4.2.2 PRODUCTION

Sources d'approvisionnement

Aux É.-U., Saputo s'approvisionne en lait et en crème majoritairement auprès de coopératives, principalement aux termes d'ententes d'approvisionnement à court et à long terme, ainsi que directement auprès des fermiers et autres transformateurs laitiers. Le lait et la crème représentent les principaux coûts engagés par la Société pour la fabrication de ses produits laitiers. Relativement aux autres matières premières, la Société s'approvisionne auprès de différents fournisseurs.

Installations

Dans ce Secteur, la Société exploite 26 usines de fabrication dont elle est propriétaire, à l'exception des usines situées à Green Bay au Wisconsin et à Newington au Connecticut. Les usines situées aux É.-U., à l'exception des installations acquises dans le cadre de l'acquisition de Saputo Dairy Foods USA, ont une capacité excédentaire totale de 4 %, tandis que les installations acquises dans le cadre de l'acquisition de Saputo Dairy Foods USA ont une capacité excédentaire totale de 25 %.

4.2.3 MARCHÉS

Saputo est l'un des trois plus grands producteurs de fromage aux É.-U. avec une part de marché de la production de fromage naturel d'environ 9 %. Elle se classe parmi les plus importants producteurs de produits laitiers ayant une durée de conservation prolongée et de produits de culture bactérienne aux É.-U. La Société est active dans les industries américaines du fromage

naturel, des produits laitiers ayant une durée de conservation prolongée et des produits de culture bactérienne, où elle vend des produits sous ses propres marques et sous des marques de clients à une clientèle du segment de détail, de la restauration et industriel.

Clientèle

Le tableau qui suit présente, pour le Secteur Produits laitiers USA, la ventilation des revenus par segment de marché au cours des deux derniers exercices :

	Secteur Produits laitiers USA – Revenus – Segments de marché			
	Exercice terminé le 31 mars 2013		Exercice terminé le 31 mars 2012	
	Revenus (en milliers de dollars)	Pourcentage des revenus totaux(1)	Revenus (en milliers de dollars)	Pourcentage des revenus totaux
Détail	1 259 415	41,0	1 167 706	42,6
Restauration	1 332 287	43,4	1 081 031	39,4
Industriel	477 477	15,6	493 076	18,0
Total	**3 069 179**	**100,0**	**2 741 813**	**100,0**

(1) Compte tenu de l'acquisition de Saputo Dairy Foods USA, les revenus du Secteur Produits laitiers USA, sur une base annuelle pro forma, auraient été de 40,3 % pour le segment ventes au détail, de 48,7 % pour le segment restauration et de 11,0 % pour le segment industriel.

Détail. Saputo vend des produits sous ses propres marques et sous des marques de clients à sa clientèle de détail, qui comprend des chaînes de supermarchés, des grandes surfaces, des détaillants indépendants, des clubs-entrepôts et des boutiques de fromages de spécialité. Au cours de l'exercice 2013, les ventes au détail de Saputo ont été générées par des produits sous ses propres marques et sous des marques de clients. Les produits laitiers de Saputo sont vendus au détail au rayon des produits laitiers et au comptoir de charcuterie des épiceries.

Restauration. Les clients du secteur de la restauration sont les distributeurs de gamme complète de produits, les restaurants (chaînes de restauration constituées en sociétés, franchises et restaurants individuels) ainsi que les hôtels. Saputo offre à ses clients de ce secteur des produits sous ses propres marques et sous des marques de clients.

Industriel. Les clients du segment industriel comprennent des transformateurs qui utilisent les produits de la Société comme ingrédients dans la préparation d'autres produits alimentaires. La Société fournit du fromage à de nombreux transformateurs de mets surgelés, notamment des fabricants de pizzas surgelées, de sauces et de vinaigrettes. La Société produit également à partir de ses activités manufacturières des ingrédients laitiers tels que les protéines de lactosérum.

4.2.4 DISTRIBUTION

Les ventes sont réalisées aux É.-U. par des livraisons directes à certains clients d'importance du secteur de détail, de la restauration et de l'industriel de même qu'à des tiers distributeurs régionaux et nationaux.

4.2.5 CONCURRENCE

Aux É.-U., la Société livre concurrence à des compétiteurs nationaux et régionaux.

4.2.6 RELATIONS DE TRAVAIL

En date du 31 mars 2013, le Secteur Produits laitiers USA comptait 5 233 employés. Environ 32 % des employés de ce secteur sont syndiqués.

À l'heure actuelle, la Société ne s'attend pas à ce que le renouvellement des conventions collectives qui expireront au cours de l'exercice 2014 provoque des conflits de travail. Toutes les conventions expirées au cours de l'exercice 2013 ont été renouvelées à des conditions satisfaisantes ou continuent de s'appliquer pendant les négociations en cours, à l'issue desquelles elles devraient être renouvelées à des conditions satisfaisantes. La Société jouit de bonnes relations de travail aux É.-U. La fidélité et le dévouement de ses employés constituent des éléments importants du rendement de la Société.

4.3 SECTEUR PRODUITS D'ÉPICERIE

4.3.1 PRODUITS ET FABRICATION

Dans ce secteur, la Société fabrique, commercialise et distribue principalement des petits gâteaux au Canada, vendus presque exclusivement sur le marché de détail. Ses produits sont vendus sous les marques ombrelles *Vachon, hop & go*, *Hostess, Igor* et *Rondeau*, qui soutiennent des marques de commerce reconnues comme *Jos Louis, Ah Caramel!, Passion Flakie, May West, Granny's* et *Big Daddy*.

La Société s'approvisionne en général en matières premières auprès de différents fournisseurs. Dans ce secteur, Saputo exploite une usine de fabrication située au Québec. Cette usine appartient à la Société et possède une capacité excédentaire totale de 50,1 %.

4.3.2 MARCHÉS ET DISTRIBUTION

La Société est le plus important fabricant de petits gâteaux au Canada. Saputo vend ses petits gâteaux presque exclusivement sur le marché de détail par l'entremise de chaînes de supermarchés, de détaillants indépendants et de clubs-entrepôts. Les ventes de la Société dans ce secteur sont générées presque exclusivement par ses propres marques. Au cours de l'exercice 2013, la Société a fabriqué, à petite échelle, pour la vente aux É.-U., des produits sous ses propres marques ainsi que des produits sous des marques de clients pour des tiers.

Les produits d'épicerie de la Société sont distribués par la voie de son réseau de services de livraison directe aux marchands dans l'est du Canada et par l'entremise d'entrepôts dans l'Ouest canadien et aux États-Unis.

4.3.3 CONCURRENCE

La Société livre principalement concurrence à des fabricants régionaux et étrangers dont les parts de marché sont plus petites que la sienne au Canada.

4.3.4 RELATIONS DE TRAVAIL

En date du 31 mars 2013, le Secteur Produits d'épicerie comptait 706 employés, dont environ 82,0 % étaient syndiqués. À l'heure actuelle, la Société ne s'attend pas à ce que le renouvellement des conventions collectives qui expireront au cours de l'exercice 2014 provoque des conflits de travail. Toutes les conventions collectives qui ont expiré au cours de l'exercice 2013 ont été renouvelées ou demeurent en vigueur dans le cadre des négociations, à l'issue desquelles elles devraient être renouvelées à des conditions satisfaisantes.

4.4 DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

La direction croit que la Société a suffisamment de capacité de fabrication pour répondre à la demande actuelle et à court terme pour ses produits. Saputo a l'intention de continuer d'agrandir et de moderniser ses usines; les investissements seront axés sur l'équipement et les procédés conçus pour accroître l'efficacité. Plus précisément, au cours des cinq derniers exercices, Saputo a engagé des dépenses en immobilisations de 638 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2013, la Société a dépensé 178 millions de dollars en immobilisations et au cours de l'exercice 2014, Saputo prévoit engager des dépenses en immobilisations d'environ 207 millions de dollars.

Au cours des cinq derniers exercices, Saputo a enregistré 510 millions de dollars au titre de la dépense d'amortissement. Au cours de l'exercice 2013, la dépense d'amortissement s'est élevée à 110 millions de dollars et la Société prévoit environ 123 millions de dollars au titre de la dépense d'amortissement au cours de l'exercice 2014.

4.5 ENVIRONNEMENT

La Société a une politique environnementale visant à réduire les incidences environnementales de ses activités et qui favorise la sensibilisation à l'environnement parmi ses employés. La politique confirme la détermination de la Société à appliquer des pratiques commerciales responsables sur le plan environnemental et à continuer d'améliorer son rendement en matière d'environnement. La Société définit, examine et met à jour ses objectifs en matière d'environnement pour que ses activités soient gérées dans le respect des lois et des règlements environnementaux applicables, tout en tenant compte des principes d'une saine gestion. Entre autres mesures visant à honorer son engagement aux termes de la politique, la Société assure la formation de ses employés en ce qui a trait à leurs responsabilités environnementales, procède à des vérifications environnementales régulières pour s'assurer que les activités sont gérées en conformité avec les lois et règlements applicables en matière d'environnement, les objectifs de la politique et les principes d'une saine gestion, et elle adopte et applique des programmes et des procédures qui atténuent les conséquences des situations d'urgence. Dans chacune de ses divisions d'exploitation, la Société a désigné des employés responsables des affaires environnementales et de l'application de la politique environnementale.

Le comité sur l'environnement de la Société, dont font partie le chef de la direction, le président et chef de l'exploitation, le président de chaque division d'exploitation et le cadre dirigeant de chaque division d'exploitation responsable des affaires environnementales, supervise l'application de la politique environnementale. Le comité sur l'environnement se réunit trimestriellement pour discuter de la situation environnementale de toutes les usines de la Société, des plans d'action nécessaires et du statut des projets en cours. Chaque trimestre, un représentant du comité sur l'environnement présente un compte rendu au comité d'audit, qui est chargé de la gestion des risques. Le président du comité sur l'environnement rencontre également le comité d'audit chaque

année pour examiner l'application de la politique environnementale et le rendement en matière d'environnement des activités de la Société. Le mandat du comité d'audit est présenté à l'annexe A.

Les activités mondiales de la Société sont assujetties à diverses lois et divers règlements émanant des gouvernements fédéraux, provinciaux, étatiques, municipaux et locaux et ayant trait à la protection de l'environnement. En outre, ses usines sont généralement exploitées aux termes de permis d'évacuation des eaux usées délivrés en vertu de ces lois et règlements ou ont conclu des conventions relatives à l'évacuation des eaux usées avec les municipalités environnantes. La Société est tenue d'engager des dépenses et de surveiller continuellement ses activités afin de se conformer à ces lois, règlements, permis et conventions. La Société est d'avis que ses activités respectent, à tous égards importants, les exigences de ses permis et conventions, ainsi que les lois et règlements en matière d'environnement actuellement applicables, sauf pour ce qui est indiqué ci-après. La Société entend se conformer à l'ensemble des lois et règlements en matière d'environnement, y compris les exigences d'obtention de permis et les conventions conclues avec les municipalités.

Des échantillonnages passés et récents ont permis de découvrir que certaines usines de la Société ont commis des excès en matière d'eaux usées par rapport aux limites prévues dans les lois applicables, les permis d'évacuation des eaux usées ou dans les conventions conclues avec les municipalités. La Société a mis en œuvre dans ces usines diverses mesures pour réduire les eaux usées à la source et elle a apporté ou apporte des améliorations à l'équipement de certaines usines afin d'assurer la conformité de celles-ci et de prévenir la survenance d'autres incidents.

Par ses acquisitions passées, la Société a hérité de certaines installations déjà contaminées. La plupart de ces sites avaient été contaminés par d'anciens réservoirs pétroliers, problèmes qui ont tous été traités. Pour chacun de ces sites, la Société met en place les mesures correctives appropriées ou procède à des inspections additionnelles afin de déterminer la nécessité d'entreprendre d'autres mesures. Dans certains cas, avec le consentement des autorités gouvernementales, la Société continue de surveiller la situation afin de confirmer qu'il n'y a pas de mesures additionnelles requises. La Société ne croit pas que des dépenses majeures seront requises afin de traiter la contamination de ces installations.

La Société se tient informée des nouvelles lois sur les changements climatiques, a mis en place des programmes de surveillance adéquats au besoin et respecte les exigences d'inscription ou d'information qui s'appliquent actuellement à certaines de ses usines. Une installation de la Société en Californie est actuellement assujettie à des exigences de réduction des émissions de gaz à effet de serre et a acheté les crédits de pollution nécessaires pour se conformer aux exigences pour l'année civile 2013.

Au cours de l'exercice 2013, la Société a dépensé environ 5,7 millions de dollars afin de respecter les lois et règlements en vigueur en matière d'environnement et d'améliorer l'efficacité des usines en vue de réduire les émissions sonores et atmosphériques et les rejets d'eaux usées, de remplacer ou d'enlever des réservoirs de stockage souterrains, de répondre aux problèmes de contamination, et d'améliorer les systèmes de traitement des eaux usées d'un certain nombre de ses usines, en plus d'environ 96 000 $ pour les frais liés à des obligations relatives à des usines fermées. Toutes les sommes dépensées au cours de l'exercice 2013 sont reflétées dans les états financiers de la Société compris dans le rapport annuel 2013. Pour l'exercice 2014, la direction estime que la Société dépensera au total environ 5,5 millions de dollars et 133 000 $, respectivement, pour des dépenses semblables. La direction est d'avis que la conformité aux

exigences actuellement applicables en matière de protection de l'environnement n'aura pas d'incidences importantes sur les bénéfices ou la position concurrentielle de la Société au cours de l'exercice 2014.

4.6 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Étant donné que la Société fabrique, vend et distribue des produits alimentaires, elle compte non seulement sur la qualité de ses produits mais aussi sur la reconnaissance de ses marques et la loyauté de sa clientèle. La Société se concentre sur certaines marques établies et croit que ses marques de commerce sont reconnues par les consommateurs pour leur qualité et leur fiabilité. En outre, comme l'innovation fait partie de la stratégie de croissance de Saputo, les équipes de recherche et de développement de la Société ont, au cours des dernières années, mis au point de nouvelles technologies, de nouveaux produits et des méthodes d'optimisation des processus. Parallèlement, l'approche pour la protection de ces actifs a évolué, qui peut inclure, au besoin, le brevetage de certaines technologies. En conséquence, la Société prend les mesures appropriées pour protéger et faire respecter sa propriété intellectuelle.

4.7 RISQUES ET INCERTITUDES

Les risques et incertitudes inhérents aux activités de Saputo sont présentés dans le rapport de gestion de la Société qui figure dans le rapport annuel 2013, plus précisément à la rubrique « Risques et incertitudes » à la page 23, qui est intégré par renvoi aux présentes. Le rapport de gestion est accessible en ligne sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Il est possible d'obtenir des exemplaires de ces documents en s'adressant au Secrétaire de Saputo, au siège social, 6869, boulevard Métropolitain Est, Saint-Léonard (Québec) H1P 1X8, téléphone : 514-328-6662.

RUBRIQUE 5 - POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

Saputo a pour politique de déclarer des dividendes en espèces trimestriels sur les actions ordinaires. Le solde du bénéfice réalisé par la Société est réinvesti dans la croissance de ses activités. La politique de la Société en matière de dividendes est révisée à l'occasion, au moins une fois à tous les ans, par le conseil d'administration et dépend de la situation financière de Saputo, de sa performance financière, de ses besoins de capitaux et de tout autre facteur que le conseil d'administration juge, à son entière discrétion, pertinent.

Au cours des exercices 2011, 2012 et 2013, Saputo a déclaré des dividendes annuels respectivement de 0,64 $, 0,76 $ et 0,84 $ par action ordinaire. Au cours de l'exercice 2013, le conseil d'administration a révisé la politique en matière de dividendes de la Société et le dividende trimestriel de 0,19 $ par action, représentant un dividende annuel de 0,76 $ par action, a été porté à 0,21 $ par action le 31 juillet 2012, ce qui représente une hausse de 10,5 % et un dividende annuel de 0,84 $ par action.

RUBRIQUE 6 – STRUCTURE DU CAPITAL

Les statuts de la Société prévoient que son capital-actions autorisé se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en séries (les « **actions privilégiées** »), toutes sans valeur nominale. À la fermeture des bureaux le 24 mai 2013, 196 871 790 actions ordinaires étaient émises et en circulation et aucune action privilégiée n'était émise et en circulation.

Le texte qui suit est un résumé des principales caractéristiques des actions ordinaires et des actions privilégiées, que complète le texte intégral des droits, des privilèges, des restrictions et des conditions qui se rattachent aux actions.

Actions ordinaires

Les actions ordinaires comportent les droits, privilèges, restrictions et conditions qui suivent :

Vote

Chaque action ordinaire confère à son porteur le droit d'être convoqué et d'assister à toutes les assemblées générales et extraordinaires des actionnaires de Saputo, sauf les assemblées auxquelles seuls les porteurs d'une catégorie ou d'une série donnée d'actions ont le droit de voter, et chaque action ordinaire confère un droit de vote à son porteur.

Dividendes

Les porteurs d'actions ordinaires ont, au gré du conseil d'administration, le droit de recevoir, sur les montants dûment applicables aux versements de dividendes et après que des dividendes payables sur les actions privilégiées ont été versés, tout dividende déclaré et payable par Saputo sur les actions ordinaires.

Dissolution

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de participer proportionnellement à toute distribution des éléments d'actif de Saputo au moment de la liquidation ou de la dissolution de Saputo ou de toute autre distribution de ses éléments d'actif parmi ses actionnaires. Cette participation est assujettie aux droits, privilèges, restrictions et conditions se rattachant aux actions privilégiées émises et en circulation ou aux actions de toute autre catégorie ayant priorité de rang sur les actions ordinaires.

Actions privilégiées

Les actions privilégiées peuvent être émises de temps à autre en une ou plusieurs séries. Les modalités de chaque série d'actions privilégiées comprendraient le nombre d'actions autorisées à des fins d'émission, ainsi que la désignation, les droits, les privilèges, les priorités, les restrictions, les conditions et les limitations qui s'y rattachent, le tout devant être établi au moment de leur émission par le conseil d'administration de Saputo sans l'approbation des actionnaires; toutefois, toutes les actions privilégiées auront, quant aux dividendes et au remboursement du capital en cas de liquidation, de dissolution ou de toute autre distribution des

éléments d'actif de Saputo en vue de la cessation de ses activités, égalité de rang entre elles et priorité de rang sur toutes les actions de toute catégorie inférieure.

RUBRIQUE 7 – MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

7.1 NÉGOCIATION

Les actions ordinaires de Saputo sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « SAP ». Le tableau qui suit présente les fourchettes de cours et le volume négocié des actions ordinaires pour chaque mois du dernier exercice :

Fourchette de cours et volume négocié des actions ordinaires

Mois	Plafond mensuel du prix par action ordinaire ($)	Plancher mensuel du prix par action ordinaire ($)	Volume mensuel total d'actions ordinaires
Avril 2012	46,36	42,66	7 066 437
Mai 2012	46,26	41,69	4 997 264
Juin 2012	43,25	40,39	4 889 996
Juillet 2012	44,80	42,22	5 144 803
Août 2012	44,15	41,43	6 092 587
Septembre 2012	42,48	39,76	8 100 141
Octobre 2012	44,25	42,18	4 927 084
Novembre 2012	46,36	43,06	3 126 739
Décembre 2012	50,97	47,00	7 207 063
Janvier 2013	50,98	48,59	6 158 739
Février 2013	52,15	48,57	5 083 254
Mars 2013	51,89	49,35	5 022 973

RUBRIQUE 8 – ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

8.1 ADMINISTRATEURS

Le tableau qui suit présente le nom et le lieu de résidence de chaque administrateur, l'année où il est entré en fonction comme administrateur pour la première fois, ses principales fonctions et le nombre d'actions ordinaires et d'unités d'actions différées dont il avait la propriété véritable ou sur lequel il exerce un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement, en date du 24 mai 2013. Le mandat d'un administrateur prend fin à l'assemblée des actionnaires qui suit son élection ou, en cas de vacance ou de démission, à l'élection ou à la nomination d'un successeur.

Nom, province (ou État) et pays de résidence	Administrateur depuis	Fonctions principales	Nombre d'actions ordinaires détenues en propriété véritable ou sur lesquelles un contrôle ou une emprise est exercé en date du 24 mai 2013	Nombre d'unités d'actions différées détenues en propriété véritable ou sur lesquelles un contrôle ou une emprise est exercé en date du 24 mai 2013
Emanuele (Lino) Saputo, C.M., O.Q., Dr h.c.[1] Québec, Canada	1992	Président du conseil de la Société	66 779 924 [2]	–
Lino A. Saputo, Jr. Québec, Canada	2001	Chef de la direction et vice-président du conseil de la Société	68 331	–
Lucien Bouchard[3] Québec, Canada	2004	Associé principal, Davies Ward Phillips & Vineberg s.r.l.	–	39 219
Pierre Bourgie[3][5] Québec, Canada	1997	Président et chef de la direction de Société Financière Bourgie (1996) inc. (société de placements diversifiés)	948 000	19 083
Henry E. Demone[3] Nouvelle-Écosse, Canada	2012	Président et chef de la direction, Les aliments High Liner Incorporé (transformateur et commerçant de produits de la mer surgelés préparés)	1 650	2 364
Frank A. Dottori[4][6] Québec, Canada	2003	Président de FADCO Consulting inc. (société de services-conseils)	2 575	39 781
Anthony M. Fata[4][7] Québec, Canada	2008	Président de Produits Alimentaires Sager inc. (société de fabrication et de distribution de produits alimentaires)	6 000	17 783

Nom, province (ou État) et pays de résidence	Administrateur depuis	Fonctions principales	Nombre d'actions ordinaires détenues en propriété véritable ou sur lesquelles un contrôle ou une emprise est exercé en date du 24 mai 2013	Nombre d'unités d'actions différées détenues en propriété véritable ou sur lesquelles un contrôle ou une emprise est exercé en date du 24 mai 2013
Annalisa King[4] Colombie-Britannique, Canada	2012	Première vice-présidente et chef des finances, Magasins Best Buy Canada Ltée (détaillant et marchand en ligne de produits électroniques de consommation, d'ordinateurs et de produits de divertissement)	-	2 421
Tony Meti[4] Québec, Canada	2008	Président de Services de conseil G.D.N.P. inc. (société d'experts-conseils)	10 400	20 681
Caterina Monticciolo, CPA, CA Québec, Canada	1997	Présidente de Julvest Capital inc. (société de portefeuille)	238 000	24 213
Patricia Saputo, CPA, CA, ICD.D Québec, Canada	1999	Chef des finances de Placements Italcan inc. (société de placements diversifiés)	2 000	23 009

(1) M. Emanuele (Lino) Saputo est administrateur de Produits Forestiers Arbec inc. (auparavant Uniforêt inc.), laquelle a demandé la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* le 17 avril 2001. En mai 2003, la Cour supérieure du Québec a homologué le plan d'arrangement d'Uniforêt Inc. En février 2004, Uniforêt Inc. a complété la mise en œuvre de ce plan d'arrangement.

(2) Les actions sont détenues par Gestion Jolina inc., société de portefeuille que contrôle M. Emanuele (Lino) Saputo.

(3) Membre du comité de régie d'entreprise et des ressources humaines. Le président du comité est M. Pierre Bourgie.

(4) Membre du comité d'audit. Le président du comité est M. Tony Meti.

(5) Administrateur en chef.

(6) M. Frank A. Dottori était l'un des administrateurs de Gestion Papiers Gaspésia inc. et de sa filiale, Papiers Gaspésia inc., jusqu'au 29 octobre 2003. Le 30 janvier 2004, Papiers Gaspésia inc. et Papiers Gaspésia, société en commandite, ont demandé la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Le 4 juillet 2005, le plan d'arrangement soumis par Papiers Gaspésia inc. et Papiers Gaspésia, société en commandite, à leurs créanciers a été homologué par la Cour supérieure du Québec et a été mis en œuvre depuis cette date.

(7) M. Anthony M. Fata était administrateur de Les Aliments Verona Inc., importateur d'aliments spécialisés, jusqu'au 3 août 2012. Les Aliments Verona Inc. a introduit une instance afin de présenter une proposition aux termes de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada) le 3 octobre 2012 par le dépôt d'un avis d'intention de présenter une proposition. Le 29 janvier 2013, Les Aliments Verona Inc. a fait une cession volontaire de ses biens aux termes de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada).

Au cours des cinq dernières années, tous les administrateurs susmentionnés ont exercé les fonctions principales indiquées en regard de leur nom ou ont occupé des postes de direction au sein des mêmes sociétés ou de sociétés liées ou du même groupe sauf : M^me^ Annalisa King, qui,

de 2001 à 2008, a travaillé au sein de Les Aliments Maple Leaf inc. et en est devenue la première vice-présidente, transformation en 2004.

Les informations quant aux actions qui sont détenues en propriété effective par chaque administrateur ou sur lesquelles il exerçait un contrôle ou une emprise, en date du 24 mai 2013, ont été fournies par les administrateurs personnellement.

D'autres renseignements sur les actions détenues par les administrateurs ainsi que les options qu'ils détiennent et les unités d'actions différées qui leur ont été octroyées figurent à la rubrique « Élection des administrateurs » à la page 5 de la circulaire de sollicitation de procurations de la Société datée du 5 juin 2013. Ces renseignements sont intégrés aux présentes par renvoi.

8.2 HAUTS DIRIGEANTS

Le tableau qui suit présente le nom, la province (ou l'État), le pays de résidence et le poste au sein de la Société de chaque personne qui en est un haut dirigeant.

Nom, province (ou État) et pays de résidence	Poste
Emanuele (Lino) Saputo, C.M., O.Q., Dr h.c. Québec, Canada	Président du conseil
Lino A. Saputo, Jr. Québec, Canada	Chef de la direction et vice-président du conseil
Kai Bockmann Illinois, É.-U.	Président et chef de l'exploitation Division Produits laitiers (International)
Terry Brockman Wisconsin, É.-U.	Président et chef de l'exploitation Division Fromages (USA)
Louis-Philippe Carrière, FCPA, FCA Québec, Canada	Vice-président exécutif finances et administration, et Secrétaire
Dino Dello Sbarba, FCPA, FCMA Québec, Canada	Président et chef de l'exploitation
Lionel Ettedgui Québec, Canada	Président et chef de l'exploitation Division Boulangerie
Lorenzo Spinelli Québec, Canada	Président et chef de l'exploitation Division Produits laitiers (Canada)
Gaétane Wagner Québec, Canada	Vice-présidente exécutive ressources humaines
Kevin Yost Texas, É.-U.	Président et chef de l'exploitation Division Aliments laitiers (USA)

Au cours des cinq dernières années, tous ces hauts dirigeants ont occupé le poste principal indiqué en regard de leur nom ou d'autres postes de direction au sein de la Société, sauf M. Kai Bockmann qui, jusqu'en décembre 2011, était directeur général de la division asiatique de McCain Foods Limited, une entreprise alimentaire, M. Lionel Ettedgui qui, jusqu'en octobre 2008, était président-directeur général et président du conseil de Kooll Desserts et M. Kevin Yost qui, de

mars 2010 à janvier 2013, était président de Morningstar Foods, une division de Dean Foods Company, société de produits alimentaires et de boissons et, auparavant, était associé directeur de Belle Camp Associates, LLC, société d'experts-conseils.

En date du 24 mai 2013, les administrateurs et hauts dirigeants de Saputo, en tant que groupe, avaient directement ou indirectement la propriété véritable de, ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur, 68 144 562 actions ordinaires au total, représentant environ 35 % des actions ordinaires de la Société en circulation.

RUBRIQUE 9 - POURSUITES

La Société est défenderesse à certaines réclamations dans le cours normal de ses activités. La Société est d'avis que le règlement final de ces réclamations n'aura aucune incidence significative sur ses résultats ou sa situation financière.

RUBRIQUE 10 - MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS

Dans le cours normal des activités, la Société reçoit des biens et services de sociétés sous le contrôle ou sous l'influence notable par voie de la participation de son actionnaire principal, et leur en fournit. Le montant de ces biens et services n'est pas significatif et est compensé par une contrepartie égale à leur juste valeur de marché, qui est comparable à des opérations similaires conclues dans des conditions normales de concurrence. Il y a lieu de se reporter à la note 19 des états financiers consolidés de la Société, qui décrit les opérations entre parties liées. (Voir « Renseignements supplémentaires ».)

RUBRIQUE 11 - EXPERTS

Le cabinet Deloitte s.e.n.c.r.l. agit comme auditeurs de Saputo. Les états financiers consolidés de Saputo en date du 31 mars 2013 et du 31 mars 2012 et pour les exercices terminés à ces mêmes dates ont été déposés aux termes du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* sur la foi du rapport rédigé par Deloitte s.e.n.c.r.l., comptables agréés indépendants, en leur qualité d'experts en audit et en comptabilité. Le cabinet Deloitte s.e.n.c.r.l. a avisé Saputo qu'il est indépendant au sens du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

RUBRIQUE 12 - AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société est la Société de fiducie Computershare du Canada, à partir de ses principales places d'affaires situées à Montréal et à Toronto.

RUBRIQUE 13 – CONTRATS IMPORTANTS

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2013, ou avant cet exercice, la Société n'a conclu aucun contrat important hors du cours normal de ses activités qu'elle serait tenue de déclarer aux autorités canadiennes de réglementation en valeurs mobilières en vertu de l'article 12.2 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, sauf : (i) la convention d'acquisition de participation intervenue le 2 décembre 2012 entre Saputo Cheese USA Inc., Suiza Dairy Group, LLC, Dean Foods Company et Saputo inc., aux termes de laquelle la Société a acquis Saputo Dairy Foods USA; (ii) la convention de prise ferme intervenue le 31 août 2012 entre Saputo inc., Jolina Capital inc., Gestion Jolina inc. et les preneurs fermes, aux termes de laquelle un reclassement d'actions ordinaires de la Société a été réalisé.

RUBRIQUE 14 – INFORMATIONS SUR LE COMITÉ D'AUDIT

14.1 MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

Le mandat du comité d'audit est présenté à l'annexe A ci-jointe.

14.2 COMPOSITION ET FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES

Tous les membres du comité d'audit sont indépendants et possèdent des compétences financières.

Le tableau qui suit présente, pour chacun des membres du comité d'audit, leur nom, leur éducation et expérience pertinentes à l'exécution de leurs responsabilités en leur qualité de membre du comité d'audit.

Nom	Éducation et expérience
Frank A. Dottori	A obtenu un baccalauréat en génie chimique et en science appliquée. En 1973, M. Dottori et trois autres dirigeants ont fondé Tembec inc., dont M. Dottori a été le président et chef de la direction jusqu'au 26 janvier 2006. En mai 2006, il est devenu président de FADCO Consulting inc. Il a agi à titre de gouverneur de la Bourse de Montréal, d'administrateur du *Canadian Market Productivity Centre* et a siégé au conseil d'administration de nombreuses organisations et sociétés. L'expérience professionnelle de M. Dottori a nécessité et favorisé le développement de son habileté d'analyse des états financiers et de compréhension des principes comptables utilisés par la Société.
Anthony M. Fata	A obtenu un baccalauréat en droit et une maîtrise en administration des affaires et est membre du Barreau du Québec. De 1993 à 1999, il a occupé divers postes au sein du service du financement des entreprises et des fusions et acquisitions d'une banque à charte canadienne, y compris celui de directeur exécutif. Au cours de cette période, il a participé à diverses émissions de titres de participation et de titres de créance et à de nombreuses opérations de fusion et acquisition. En 1999, il est devenu vice-président, ventes et marketing de Produits Alimentaires Sager inc. et a

Nom	Éducation et expérience
	été nommé président de cette société en novembre 2004. Dans l'exercice de ses fonctions, il est responsable des résultats financiers et des états financiers et doit comprendre les contrôles et procédures internes. L'expérience professionnelle de M. Fata a nécessité et favorisé le développement de son habileté d'analyse des états financiers et de compréhension des principes comptables utilisés par la Société.
Annalisa King	A obtenu un baccalauréat en administration des affaires. M^me^ King a occupé des postes de direction, principalement en finances, tout au long de sa carrière au sein de sociétés de biens de consommation emballés. Elle est actuellement première vice-présidente et chef des finances, Magasins Best Buy Canada Ltée, dont elle dirige les services des finances et de la comptabilité. L'expérience professionnelle de M^me^ King a nécessité et favorisé le développement de son habileté d'analyse des états financiers et de compréhension des principes comptables utilisés par la Société.
Tony Meti	A obtenu un baccalauréat en commerce. M. Meti a occupé au cours des trente (30) dernières années divers postes auprès de banques à charte canadiennes, notamment les postes de premier vice-président, services aux entreprises et international et premier vice-président, commercial – Amérique du Nord. Il est actuellement président de Services de conseil G.D.N.P. inc. L'expérience professionnelle de M. Meti a nécessité et favorisé le développement de son habileté d'analyse des états financiers et de compréhension des principes comptables utilisés par la Société.

14.3 POLITIQUES ET PROCÉDURES RELATIVES AUX SERVICES RENDUS PAR LES AUDITEURS EXTERNES

La Société a une politique relative aux services pouvant être rendus par ses auditeurs externes (la « **Politique** »). La Politique crée trois catégories de services, à savoir : (i) les services qui sont considérés comme étant reliés à l'audit (les « **services d'audit** ») et donc couverts par le budget annuel d'audit; (ii) les services qui ne sont pas considérés comme des services d'audit (les « **autres mandats** »); et (iii) les services qui ne peuvent pas être fournis par les auditeurs externes (les « **mandats interdits** »). Aux termes de la Politique, aucun autre mandat ne peut être rempli par les auditeurs externes de la Société sauf si une des conditions suivantes est remplie :

(i) Le comité d'audit a approuvé au préalable l'autre mandat; ou

(ii) Le montant des honoraires à payer à l'égard de tout autre mandat qui n'a pas fait l'objet d'une approbation préalable par le comité d'audit ne dépasse pas 75 000 $ et le montant total de ce mandat et de tous les autres mandats qui n'ont pas fait l'objet d'une approbation préalable par le comité d'audit et qui ont été attribués depuis le début de l'exercice de la Société ne dépasse pas 150 000 $.

Finalement, la Politique prévoit que la direction présente au comité d'audit, sur une base trimestrielle, un relevé des services (autres que les services d'audit) rendus par les auditeurs externes de la Société de même que tout mandat attribué à d'autres cabinets comptables.

14.4 HONORAIRES VERSÉS AUX AUDITEURS EXTERNES (PAR CATÉGORIE)

Le tableau suivant présente, par catégorie, les honoraires facturés par Deloitte s.e.n.c.r.l., auditeurs externes de la Société, pour les exercices 2013 et 2012 :

Catégorie d'honoraires	2013 ($)	2012 ($)
Honoraires d'audit	686 486	678 658
Honoraires pour services liés à l'audit	153 682	135 178
Honoraires pour services fiscaux	522 287	281 370
Autres honoraires	674 427	7 464
Total	**2 036 882**	**1 102 670**

« Honoraires d'audit » inclut les honoraires totaux facturés par Deloitte s.e.n.c.r.l. pour l'audit des états financiers consolidés annuels.

« Honoraires pour services liés à l'audit » inclut le total des honoraires facturés par Deloitte s.e.n.c.r.l. pour des services qui seraient normalement exécutés par les auditeurs externes. Plus spécifiquement, ces services comprennent, entre autres, l'audit des régimes de retraite, des services de certification exigés par une loi ou un règlement, des consultations relativement aux normes de comptabilité et d'information financière ainsi que des services de traduction.

« Honoraires pour services fiscaux » inclut les honoraires totaux facturés par Deloitte s.e.n.c.r.l. pour la conformité aux lois en matière d'impôt, les conseils d'ordre fiscal de même que les services consultatifs et de planification fiscale dans le cadre de la préparation des déclarations d'impôt des sociétés, de taxe sur le capital et de taxes de vente.

« Autres honoraires » inclut le total des honoraires facturés par Deloitte s.e.n.c.r.l. pour tous les services autres que ceux rapportés dans les catégories honoraires d'audit, honoraires pour services liés à l'audit et honoraires pour services fiscaux facturés au titre des services fournis relativement à la gestion des entrepôts et au soutien à la vérification diligente.

RUBRIQUE 15 – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

La circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Saputo datée du 5 juin 2013, laquelle est accessible en ligne sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com, fournit, s'il y a lieu, des renseignements supplémentaires, notamment sur les sujets suivants : les pratiques en matière de gouvernance d'entreprise de la Société, la rémunération des administrateurs et des dirigeants et les prêts qui leur ont été consentis, les principaux porteurs de titres de Saputo et les titres dont l'émission est autorisée aux termes du régime de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres. De plus amples renseignements financiers sont inclus dans les états financiers consolidés de Saputo et les notes afférentes, ainsi que dans le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, lesquels sont accessibles en ligne sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Des exemplaires de ces documents peuvent être obtenus en s'adressant au Secrétaire de Saputo, au siège social, 6869, boul. Métropolitain Est, Saint-Léonard (Québec) H1P 1X8, numéro de téléphone : 514-328-6662.

* * *

ANNEXE A

MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

1. AUTORITÉ

Le Comité d'audit (le « comité ») est un comité permanent du conseil d'administration (« CA ») qui a les responsabilités décrites sous la rubrique « Responsabilités ». Le comité relève du CA.

Le comité a libre accès au personnel et aux documents de Saputo Inc. (la « Société ») et des membres de son groupe, et on lui accorde les ressources nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions.

2. STRUCTURE

2.1. Le comité est composé d'un minimum de trois administrateurs de la Société, tous indépendants et possédant chacun des compétences financières sauf dans les cas où les exigences relatives au comité le permettent en vertu des lois applicables en valeurs mobilières. Les expressions « indépendants » et « compétences financières » ont chacune le sens qui leur est respectivement donné aux termes des exigences relatives au comité en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

2.2. Le mandat des membres est d'un an et peut être renouvelé. Les membres sont nommés par le CA à la première réunion suivant l'assemblée annuelle des actionnaires, ou à toute autre réunion pour combler une vacance. Un membre peut être destitué ou remplacé à tout moment par le CA.

2.3. Le président est nommé par le CA pour un mandat d'un an qui peut être renouvelé. En cas d'absence ou d'empêchement de présider du président, la présidence est assumée par un membre choisi par le comité.

2.4. Le comité se réunit au moins quatre fois par année. Le président du conseil, l'administrateur en chef, les membres du comité, les auditeurs externes ou la personne chargée de la vérification interne, peuvent convoquer des réunions spéciales au besoin. Le comité détermine le lieu, la date et l'heure de ses réunions. Les réunions peuvent être tenues par téléphone ou tout autre moyen permettant aux membres de communiquer entre eux. Le comité se réunit périodiquement à huis clos.

2.5. Le quorum des réunions du comité est d'une majorité des membres et les décisions sont approuvées à la majorité des voix des membres présents.

2.6. Les procès-verbaux des réunions du comité sont dressés par le secrétaire du CA (ou toute autre personne désignée par le comité) et doivent rendre compte en tous points des décisions prises aux réunions. Les procès-verbaux des réunions du comité sont présentés et déposés auprès du CA. Le président du comité fait rapport verbal à la rencontre du CA qui suit.

2.7. En plus des membres du comité, toute autre personne peut être convoquée aux réunions à la demande du président du comité.

2.8. Le comité a le pouvoir d'engager, aux frais de la Société, des avocats indépendants ou d'autres conseillers qu'il juge nécessaire pour exercer son mandat et de fixer leur rémunération.

2.9. Le comité a le pouvoir de communiquer directement avec les auditeurs externes et le vérificateur interne de la Société ainsi qu'avec son personnel comptable et les membres de sa direction. Dans l'exercice de ses pouvoirs, le comité peut examiner les livres et comptes pertinents de la Société et des membres de son groupe.

2.10. Les auditeurs externes relèvent directement du comité et se rapportent directement au comité.

3. RESPONSABILITÉS

3.1. Communication de l'information financière

- Passer en revue les états financiers trimestriels non audités et les états financiers annuels audités accompagnés du rapport des auditeurs externes, le rapport de gestion et les communiqués de presse portant sur les résultats financiers, le tout avant leur diffusion dans le public, et en recommander l'approbation au CA. Cette révision comprend les discussions avec la direction sur les états financiers trimestriels et avec la direction et les auditeurs externes sur les états financiers annuels et les questions importantes relatives aux principes et aux pratiques comptables de la Société.

- Passer en revue tous les documents d'information publics présentant de l'information financière auditée ou non, incluant tout prospectus, la circulaire de sollicitation de procurations, la notice annuelle et le rapport annuel de la Société avant leur diffusion dans le public, et en recommander l'approbation au CA.

- Passer en revue et surveiller les pratiques et procédures relatives aux attestations du chef de la direction et du chef des finances à l'égard de la divulgation de l'information financière et aux contrôles et procédures à l'égard de l'information financière, afin d'en assurer la conformité avec les lois sur les valeurs mobilières applicables.

- Passer en revue le bien-fondé et la divulgation des principes et pratiques comptables, des hypothèses sous-jacentes et des pratiques d'information utilisés par la Société, de même que le bien-fondé de tout changement important y étant apporté ou proposition de modification importante, en discuter avec la direction et les auditeurs externes, et s'assurer qu'ils sont appropriés et conformes à la législation applicable.

- Passer en revue les répercussions prévisibles de toute nouvelle norme comptable ou d'audit ou de toute nouvelle règle en valeurs mobilières, en faire l'examen et en discuter avec la direction et les auditeurs externes.

- Passer en revue au moins annuellement la politique en matière de dividendes et recommander l'approbation par le CA de tout versement de dividendes, le cas échéant.

- Passer en revue les états financiers des régimes de retraite de la Société.

3.2 Gestion des risques et contrôle interne

- Étudier et évaluer de façon périodique les facteurs de risques inhérents à la Société (notamment les risques d'ordre financier, stratégique et opérationnel), en discuter avec la direction et s'assurer de la mise en œuvre de mesures appropriées pour permettre à la direction de les repérer et de les gérer efficacement.

- Assurer l'application et le respect de la politique environnementale de la Société et en faire rapport périodiquement au CA.

- Assurer l'application et le respect de la politique sur la qualité et la sécurité des produits de la Société et en faire rapport périodiquement au CA.

- Évaluer de façon périodique la présence et l'efficacité des systèmes nécessaires aux fins de contrôle interne de la Société par le biais de rapports de la direction, du vérificateur interne et des auditeurs externes, qui identifieraient également les faiblesses ou formuleraient des recommandations à l'égard des contrôles pouvant avoir une incidence importante sur l'information financière de la Société ainsi que les mesures mises en œuvre pour rectifier la situation et assurer un suivi.

- Évaluer de façon périodique les procédures mises en place par la Société pour la communication faite au public par la Société de l'information financière extraite ou dérivée de ses états financiers afin de déterminer si elles sont adéquates.

- Établir et maintenir une politique de divulgation de l'information importante.

- Passer en revue le rapport de la direction sur les transactions entre personnes apparentées.

- Passer en revue toute question d'ordre juridique (y compris les litiges et les réclamations) pouvant avoir une incidence importante sur les états financiers ou sur les affaires de la Société et s'assurer de la divulgation adéquate dans les états financiers.

- S'assurer que la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations renferment l'information requise et obligatoire sur le comité.

- Passer en revue les communications avec l'Autorité des marchés financiers ou tout autre organisme de réglementation qui concernent les états financiers et les documents d'information continue.

- Établir et maintenir des procédures concernant :

  - la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit;

- les préoccupations exprimées de façon confidentielle et anonyme par les salariés de la Société et touchant sur des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit.

- Passer en revue la délégation d'autorité et en superviser l'application.

3.3 Vérificateurs internes

- Surveiller et contrôler la fonction de vérification interne.

- Passer en revue annuellement le plan de vérification interne préparé par la personne chargée de la vérification interne, et l'approuver.

- Passer en revue les rapports, constatations et recommandations du vérificateur interne destinés au comité ainsi que la mise en œuvre des recommandations.

- Passer en revue le caractère adéquat des ressources attribuées au service de vérification interne pour qu'il exécute son mandat et s'acquitte de ses responsabilités.

- Rencontrer périodiquement la personne chargée de la vérification interne, avec et sans le concours de la direction. Pendant les rencontres privées, discuter notamment du degré de collaboration de la direction et des divergences d'opinion non résolues, le cas échéant, des risques et des systèmes de contrôle en place.

- Évaluer le rendement de la fonction de vérification interne au moins une fois par année.

3.4 Auditeurs externes

- Surveiller le travail des auditeurs externes engagés pour établir ou délivrer un rapport d'audit ou rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation à la Société et résoudre, le cas échéant, les différends entre la direction et les auditeurs externes au sujet de l'information financière.

- Recommander au CA la nomination des auditeurs externes pour l'exercice à venir et les honoraires qui leur seront versés.

- Passer en revue, discuter avec les auditeurs externes et adopter annuellement le plan d'audit préparé par les auditeurs externes, évaluer s'il répond aux besoins de la Société et, au moins une fois par année, obtenir une déclaration écrite officielle des auditeurs externes attestant de leur indépendance.

- Passer en revue et évaluer les qualifications, l'indépendance et le rendement des auditeurs externes au moins une fois par année et faire les recommandations appropriées au CA.

- Examiner les lettres de recommandations des auditeurs externes à la direction ainsi que la réponse de la direction et la mise en oeuvre des recommandations.

- Adopter et maintenir en vigueur une politique concernant l'approbation préalable de tous les services non liés à l'audit que les auditeurs externes de la Société peuvent rendre à la Société et à ses filiales conformément à la législation applicable ainsi que les honoraires pour ces services, et assurer l'application et le respect de cette politique.

- Examiner et approuver la politique de la Société en matière d'embauche des associés et des salariés, anciens ou actuels, des auditeurs externes actuels et des anciens auditeurs externes de la Société, et assurer l'application et le respect de cette politique.

- Rencontrer les auditeurs externes, avec et sans le concours de la direction, au sujet des états financiers audités et discuter avec eux de leurs résultats de l'audit, de leur évaluation des systèmes de contrôle en place et de leurs recommandations et de toute autre question importante à propos de l'audit, y compris du degré de collaboration de la direction et des divergences d'opinions importantes avec la direction survenues durant l'audit, le cas échéant.

- S'assurer qu'il y ait une rotation de l'associé responsable de la mission, de l'associé de référence et des autres associés en audit dans la mesure prescrite par les normes canadiennes en matière de gouvernance.

- Faire l'étude de toute question dont le CA doit, de l'avis des auditeurs externes, être informé et en faire rapport au CA.

3.5 Évaluation du comité

- Évaluer annuellement les réalisations et le rendement du comité.

- Passer annuellement en revue le mandat du comité.

3.6 Autres responsabilités

- Exécuter toute autre fonction qui relève de l'exécution de son mandat, notamment toute enquête au sujet d'une question en lien avec son mandat.

- Exécuter tout autre mandat que le CA peut lui confier de temps à autre.

- Constituer une voie de communication entre la direction, le vérificateur interne, les auditeurs externes et le CA.